



PREMIER MINISTRE

DOSSIER DE PRESSE

# ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT de la nouvelle métropole Aix-Marseille-Provence

Comité interministériel d'Aix-Marseille-Provence  
Vendredi 29 mai 2015

Pour plus d'informations : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)







# ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT de la nouvelle métropole Aix-Marseille-Provence

29 mai 2015

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

**« Construire ensemble le développement  
de la nouvelle métropole Aix-Marseille-Provence »**



**La métropole Aix-Marseille-Provence naîtra au 1<sup>er</sup> janvier 2016.** Regroupant 1, 8 millions d'habitants, la capitale méditerranéenne de la France disposera alors d'une capacité d'action nouvelle. J'ai souhaité que le comité interministériel réaffirme l'engagement de l'État aux côtés des élus, des forces vives de la métropole, pour accompagner son développement.

**Construire ensemble la métropole Aix-Marseille-Provence, c'est lui donner des outils et des moyens à la mesure des atouts de ce territoire d'exception.**

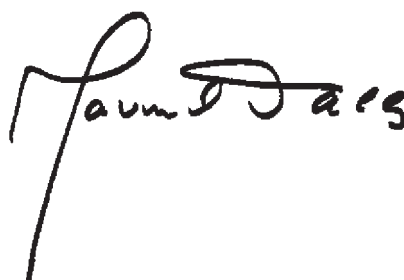
Les élus locaux, les acteurs de la société civile, le monde économique ont porté, de longue date, des projets métropolitains. L'ouverture en 2012 d'Aix-Marseille Université a été un catalyseur. Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture, a donné au territoire un rayonnement culturel sans précédent.

L'engagement du monde économique pour la métropole se concrétise dans de grands projets emblématiques : Henri-Fabre, sur Vitrolles, PIICTO sur le Grand Port Maritime de Marseille de Fos-sur-Mer, The Camp à Aix-en Provence ou Immunopôle à Marseille. Quand la région, l'ensemble des collectivités territoriales et l'État savent assumer leurs responsabilités et conjuguer leurs forces pour investir dans des projets d'avenir, c'est tout le territoire qui avance ; le contrat de plan État-Région 2015-2020 l'illustre aujourd'hui. En matière de transports et de mobilités, les projets qui seront déployés dessineront une ambition commune à la hauteur des enjeux pour le cadre de vie et le développement économique du territoire.

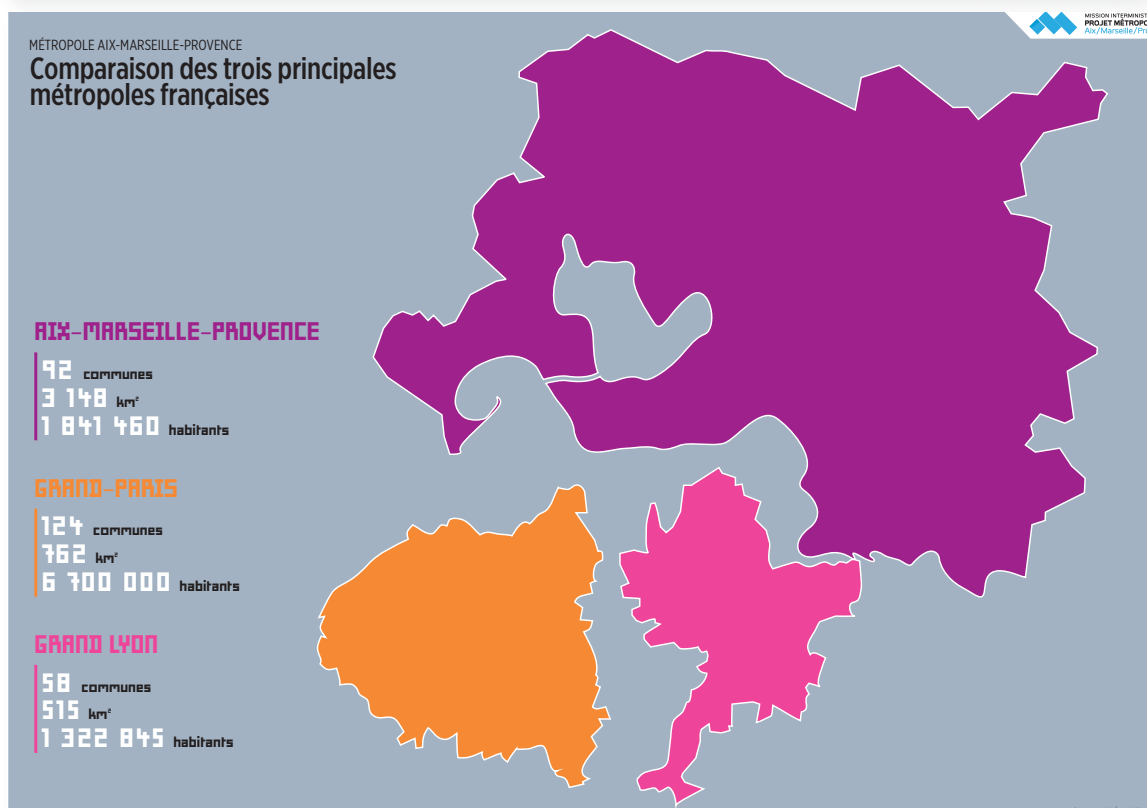
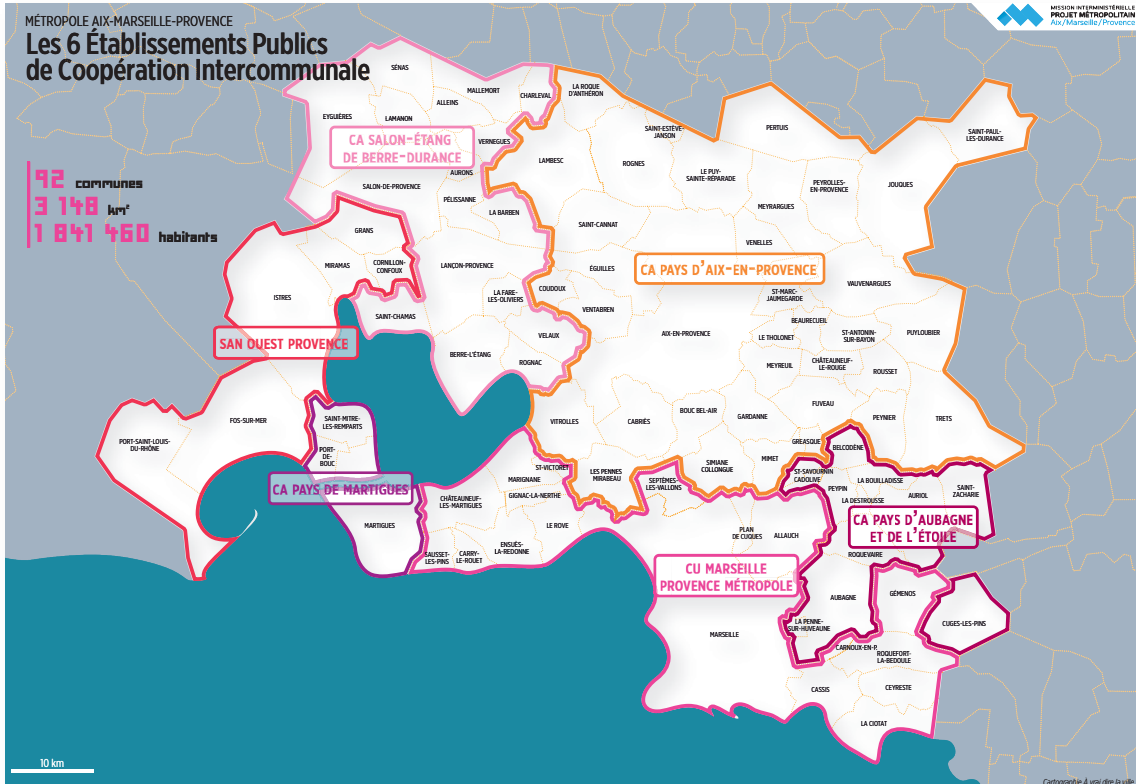
**Construire la métropole, c'est aussi démontrer qu'un pays d'histoire, de croisements de civilisations et de cultures, peut se réunir autour d'un destin commun.** L'État sera au rendez-vous des projets de recherche, d'innovation et des projets industriels qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement méditerranéen et international de la métropole. Le Gouvernement est prêt à nouer avec les élus locaux, avec tous les acteurs du territoire, un partenariat pour bâtir cette nouvelle étape du développement d'Aix-Marseille-Provence et en faire un atout essentiel de la réussite de la France.

**Mais notre ambition pour la métropole ne pourra se réaliser que si les difficultés sociales et les enjeux de sécurité font l'objet de réponses adaptées.** Un pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille a été défini en novembre 2013. Trois grandes priorités avaient été fixées : l'éducation et la jeunesse, le cadre de vie et les services publics dans les quartiers, l'emploi et l'insertion professionnelle. Les engagements de l'État ont été tenus : renforcement de l'Éducation nationale, des services de l'emploi et des effectifs de police ; soutien aux associations de proximité; investissements pour la construction et la réhabilitation de logements ; accès au sport et à la culture... La mobilisation en faveur des territoires les plus fragiles de la métropole se poursuivra résolument car la solidarité nationale doit s'exercer pour faire face à des défis qui nous concernent tous : l'emploi des jeunes, la promotion de la citoyenneté, le besoin de logements et la lutte contre l'insécurité. Par les nouvelles décisions arrêtées aujourd'hui, ces actions seront renforcées et amplifiées au bénéfice de l'ensemble des territoires qui composent la métropole.

\*\*\*

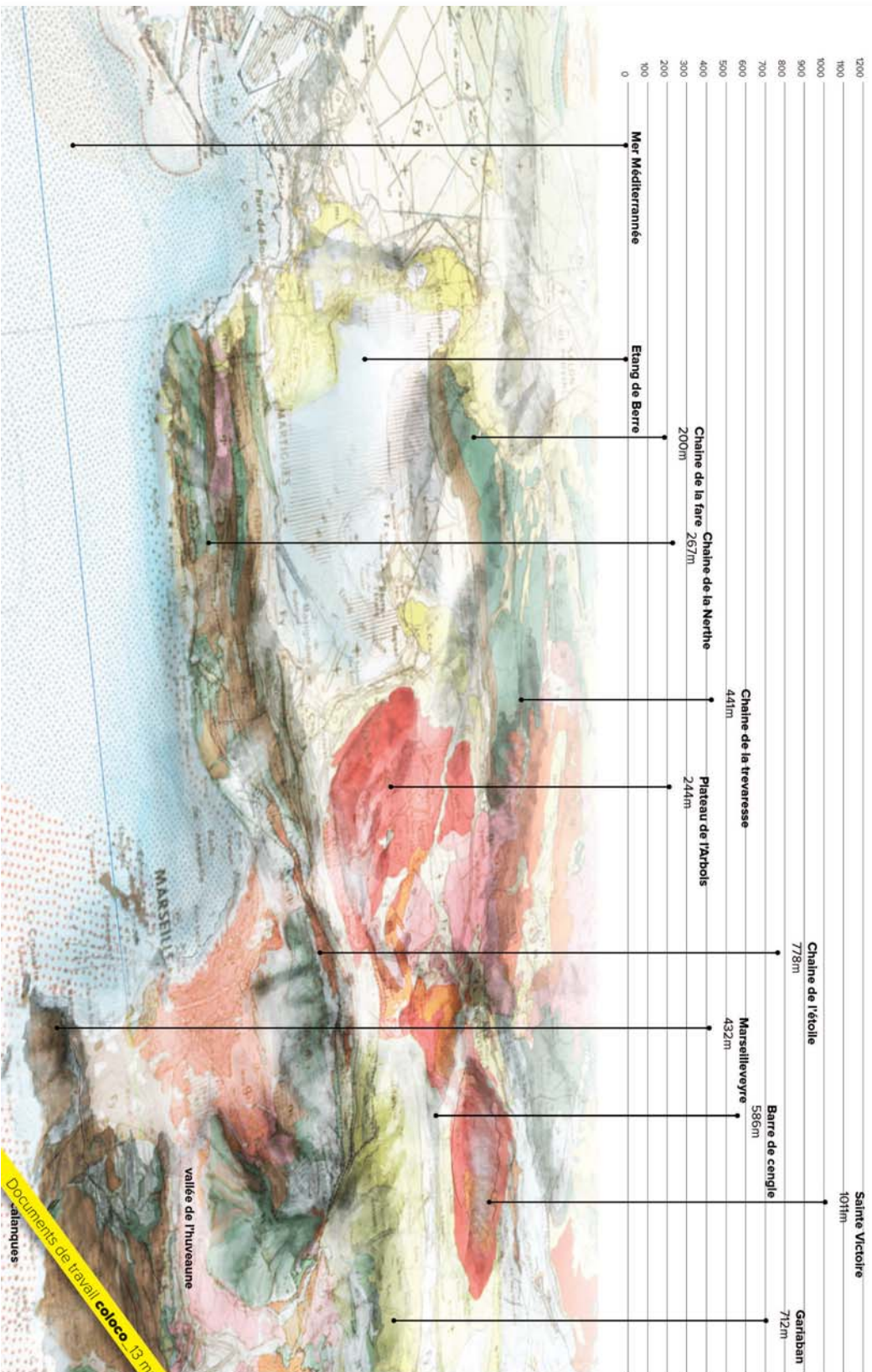
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Jacques". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping vertical stroke on the left side.

# LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE



# Une métropole spectaculaire\_les marqueurs spectaculaires du territoire

Des éléments emblématiques





**PRIORITÉ 1**  
**METTRE EN ACTION**  
**LA RÉPUBLIQUE**





La métropole Aix-Marseille-Provence est marquée par de profondes inégalités. Richesses et potentialités de développement y côtoient des situations de précarité et de relégation, notamment à Marseille même. Face à des difficultés issues de l'histoire sociale et économique de la ville-centre, **l'État doit garantir l'équité territoriale et l'égalité des chances** aux habitants de la métropole. Donner les mêmes opportunités de s'épanouir et de réussir, permettre aux habitants des quartiers les plus pauvres de croire à la promesse républicaine, passe par la mise en œuvre de mesures fortes en faveur de la cohésion et de la citoyenneté.

**Poursuivant la mise en œuvre du pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille, l'État réaffirme les valeurs citoyennes par des actes.** Il s'agit de rendre crédible une République offerte et ouverte à tous, **notamment à la jeunesse qui doit bénéficier de l'effort le plus important.**

**Parce qu'il n'y a pas d'égalité sans sécurité pour tous, le Gouvernement poursuivra son action contre la délinquance et les trafics, renforcée depuis 2012.** Les enjeux sont à la hauteur des espoirs des habitants, du monde associatif et des élus. Cette mobilisation sera amplifiée par de nouvelles actions.

**L'État sera enfin au rendez-vous en matière de logement.** Dans un territoire marqué par des contrastes frappants entre cités et zones pavillonnaires, les moyens donnés permettront de relancer la création de logements sociaux de qualité dont tant d'habitants ont besoin. Elle s'inscrit dans des projets d'aménagement respectueux de la mixité urbaine et du patrimoine historique de la métropole.

# CONCRÉTISER LES ENGAGEMENTS POUR LA JEUNESSE ET LES VALEURS CITOYENNES

---

## Décision n°1 : Amplifier l'action menée au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des populations les plus fragiles

---

### Enjeux

Les crédits de la politique de la ville ont augmenté de 2,7 M€ entre 2012 et 2015 pour **un montant total de 11,5 M€ (soit +30% en 3 ans)**. La dotation de développement urbain (DDU) est passée de **1 à 5 M€ entre 2012 et 2014**. Ce montant a été maintenu au titre de l'année 2015. Le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars dernier a arrêté 60 mesures qui amplifient l'action menée au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. **Elles bénéficieront au territoire Aix-Marseille-Provence.**

---

### Mesure

**Plus d'1M€ supplémentaires seront alloués au département des Bouches-du-Rhône**, soit une progression des crédits de 8,7%.

- ▶ 168 750€ vont être délégués pour soutenir **les programmes de réussite éducative** afin d'intensifier l'accompagnement individuel et global des élèves et collégiens des écoles et collèges inscrits dans le réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).
- ▶ Près de 900 000€ supplémentaires vont permettre de **renforcer le soutien de l'État aux actions de proximité** réalisées dans les quartiers prioritaires **et aux associations** selon trois priorités :
  - Le développement des **fonds de participation des habitants**, afin de soutenir les initiatives portées par les habitants.
  - Le soutien aux actions portées par les **associations de proximité** pour renforcer la qualité des projets et faire émerger de nouvelles actions, notamment dans un objectif de **promotion de la citoyenneté**.
  - Le renforcement des moyens consacrés aux **associations les plus structurantes** par le développement des conventions pluriannuelles d'objectifs pour pérenniser leur action locale.

De nombreuses actions conduites dans ces quartiers pourront ainsi être renforcées ou engagées, comme en matière de médiation sociale ou d'actions liées à la **valorisation de l'histoire des quartiers**. L'État apportera notamment son soutien au **dispositif MOVE**, dont l'objectif est d'assurer l'orientation des personnes non suivies par le service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales) et de les inscrire dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi, une formation ou une mise en emploi directe.

---

### Calendrier

Ces crédits seront notifiés début juin 2015.

## Décision n°2 : Agir pour le développement économique dans les quartiers

### Enjeux

Le Gouvernement a fait du développement économique des quartiers de la politique de la ville une priorité majeure. La refonte des zones franches urbaines en « Territoires entrepreneurs » constitue un premier levier. Les entreprises bénéficient d'une exonération d'impôt sur les bénéfices si elles embauchent 50% de résidents des quartiers. Cette refonte passe également par la création d'une nouvelle exonération d'impôts locaux pour tous les petits commerces. L'enjeu est désormais de **mobiliser pour Aix-Marseille-Provence tous ces moyens et l'ensemble des acteurs** autour d'une stratégie de développement économique des quartiers prioritaires.

### Mesures

- ▶ Élaborer et mettre en œuvre, dans le cadre des contrats de ville, une **stratégie globale de développement** des quartiers prioritaires, en particulier les deux « Territoires entrepreneurs » de Marseille.
- ▶ Valoriser auprès des acteurs économiques **les nouveaux dispositifs spécifiques** de soutien aux entreprises des quartiers prioritaires :
  - le lancement par Bpifrance du **prêt « entreprise et quartier »** consacré aux PME implantées dans un quartier prioritaire. Bpifrance organisera des réunions d'information sur son offre de services dans les deux « Territoires entrepreneurs » ;
  - la mobilisation d'ici à 2020 d'**une enveloppe d'investissements de 500 millions** d'euros de la Caisse des dépôts (CDC) pour les projets immobiliers à vocation économique dans les quartiers prioritaires (pépinières, centres commerciaux, locaux d'activité...) ;
- ▶ Orienter l'**Agence de développement économique des territoires** en priorité vers Aix-Marseille-Provence.

### Calendrier

Les dispositifs sont mobilisables immédiatement dans le cadre de la préparation des contrats de ville. Les réunions d'information de Bpifrance seront organisées à compter de septembre 2015. L'Agence de développement économique des territoires sera opérationnelle à compter du début 2016.

## Décision n°3 : Assurer l'accès aux soins de tous les publics

### Enjeux

L'accès au soin des publics les plus fragiles est une priorité. Elle fait l'objet d'**engagements nationaux** dans le projet de loi Santé et de **moyens supplémentaires** depuis 2013. Le Gouvernement poursuit cette action par de nouvelles mesures.

### Mesures

L'Assurance-Maladie financera à hauteur de 880 000€ les actions suivantes :

- ▶ Assurer l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans un logement des patients ayant des troubles psychiatriques (familles gouvernantes).
- ▶ Renforcer l'hôpital relais « SERENA », établissement de santé mentale spécialisé dans la prise en charge des adolescents.
- ▶ Renforcer l'Unité mobile départementale « Autisme ».

- Engager les travaux de mise en sécurité de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'hôpital Nord, à parité avec le Conseil régional. Cet IFSI accueille des jeunes issus des lycées voisins lorsqu'ils réussissent le concours et permet ainsi de maintenir la mixité sociale.

---

### Calendrier

Les trois premières mesures seront engagées à la fin de l'année 2015. La mise en sécurité de l'IPSI sera effective au deuxième semestre 2015.

---

## Décision n°4 : Ouvrir le service militaire volontaire aux jeunes de la métropole et créer un centre en région PACA

---

### Enjeux

Le service militaire volontaire (SMV) est la transposition sur le territoire métropolitain du service militaire adapté (SMA), un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle à l'attention des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans, éloignés du marché de l'emploi. Le SMA tire sa légitimité et son succès de **la plus-value qu'il apporte tant en matière d'éducation citoyenne que de préformation professionnelle.**

---

### Mesures

- Réserver 50 places pour des jeunes de la métropole dans l'un des deux centres SMV expérimentaux (Montigny-les Metz ou Brétigny) dès l'automne.
- Créer à moyen terme un centre SMV en région PACA.

---

### Calendrier

Automne 2015 pour l'accueil des premiers jeunes.

---

## Décision n°5 : Recruter 100 jeunes en service civique en septembre dans les écoles et établissements scolaires et 100 jeunes dans les services de sécurité et de secours

---

### Enjeux

Le Président de la République a souhaité que le service civique universel soit créé à partir du mois de juin 2015 pour offrir à tout jeune la possibilité de s'engager. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a d'ores-et-déjà fixé l'objectif d'accueillir, au plan national, **5 000 volontaires au minimum dès l'automne 2015**, sur des missions diversifiées qui concerneront tant le premier degré que le collège. Le ministère de l'Intérieur est aussi particulièrement mobilisé.

---

### Mesure

**Une centaine de jeunes dans les écoles et établissements scolaires sera recrutée dès le mois de septembre 2015**, en complément des volontaires déjà en établissements qui sont pris en charge par des associations.

Les missions proposées seront destinées à **permettre à des jeunes d'accompagner les équipes éducatives** en matière de prévention du décrochage scolaire, de développement de l'éducation à l'environnement, d'accompagnement des projets lycéens au sein des Maisons des lycéens. Ils interviendront également pour **l'animation dans les internats ou encore le développement des projets** d'accès à

la culture, aux sports et aux sciences dans les établissements scolaires de la ville. Les jeunes volontaires pourront également participer à **l'élargissement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans** sur la commune de Marseille, en particulier dans les réseaux REP+.

**Une centaine de jeunes sera également engagée en service civique dans les services de sécurité et de secours.** Une **trentaine de jeunes volontaires** sera recrutée dans les **commissariats marseillais et les brigades de gendarmerie de la métropole**, sur des missions d'orientation du public, ainsi qu'à l'USPL autour des missions du centre loisirs jeunes de la police nationale. **Soixante jeunes volontaires pourraient être recrutés au Bataillon des marins pompiers** (4 par caserne) pour des missions de médiation et d'assistance aux secouristes embarqués en véhicules de secours à victime.

## Calendrier

Juin 2015 : recensement des besoins des écoles et établissements en regard des fiches de postes proposées par l'Agence du service civique. À partir de septembre 2015 : recrutement des jeunes volontaires.

Un agrément spécifique avec le ministère de l'Intérieur vient d'être finalisé. Il permet l'activation des missions sur les questions de sécurité. Une discussion est ouverte sur la question du statut du service civique avec les pompiers, notamment militaires. Les missions au Bataillon des marins pompiers ne pourront se mettre en place qu'après la clarification du statut.

## Décision n°6 : Amplifier la préscolarisation des moins de trois ans, en particulier dans les réseaux d'éducation renforcés (REP+)

### Enjeux

La scolarisation des enfants de moins de trois ans est **un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire**, en particulier lorsque les familles sont éloignées de la culture scolaire. À Marseille, la scolarisation des élèves de moins de trois ans a souffert du manque de locaux et du choix de certains parents. À la rentrée scolaire 2014, 1 597 élèves de moins de trois ans ont été scolarisés.

### Mesures

- ▶ **12 nouvelles classes seront créées à la rentrée 2015** pour accueillir des élèves de moins de trois ans. **Au total, sur 3 ans, 35 classes auront été créées.**
- ▶ Pour trouver un écho auprès des familles, le plan stratégique de scolarisation mis en œuvre depuis le printemps 2014 fédère les partenaires : la caisse d'allocations familiales, la PMI et la ville de Marseille. **Un guide à la scolarisation des élèves de moins de trois ans permet d'informer les parents** sur l'intérêt d'une scolarisation précoce en maternelle et de poser les bases de la formation des différents interlocuteurs (ATSEM, enseignants, puéricultrices...).
- ▶ Dans les quartiers qui vont bénéficier d'opérations de renouvellement urbain, la dotation politique de la ville pourra être orientée vers **le financement de travaux pour accueillir les enfants**. De nouveaux locaux pour élargir les capacités d'accueil d'enfants de moins de 3 ans seront identifiés avec la ville de Marseille.

### Calendrier

12 nouvelles classes seront créées en septembre 2015.

---

## Décision n°7 : Des parcours d'excellence culturels pour les jeunes des quartiers prioritaires de Marseille

### Enjeux

Il est important de permettre à des jeunes collégiens des quartiers prioritaires de suivre, en complément de la formation scolaire, de **véritables parcours d'ouverture et d'enrichissement** personnels et culturels.

### Mesure

À partir de la rentrée 2016, **une approche combinée des langues et des civilisations méditerranéennes** sera offerte aux jeunes des établissements d'éducation prioritaire. Cette action développera le goût pour la découverte des langues vivantes (espagnol, arabe, italien...) ou anciennes (latin, grec...) et des prestigieuses civilisations du bassin méditerranéen. Elle pourra s'appuyer sur **un partenariat avec les associations culturelles** nombreuses et dynamiques à Marseille, et sur les institutions culturelles, notamment le MUCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). Dans chaque réseau d'éducation prioritaire concerné, un enseignant assurera la coordination du dispositif pour les écoles et collèges concernés.

### Calendrier

À la rentrée scolaire 2016, l'action concernera 4 collèges REP+. Elle pourrait être étendue à d'autres 4 collèges REP+ supplémentaires. Un partenariat avec le MUCEM sera établi courant 2015 et s'inscrira dans le contrat de ville de l'agglomération marseillaise.

---

## Décision n°8 : Lancer le plan numérique dès la rentrée 2015

### Enjeux

Le Président de la République a annoncé que, dès la rentrée 2015, 500 établissements expérimentaux (200 collèges, 300 écoles élémentaires) seront connectés : les élèves y seront équipés et les enseignants y seront pleinement formés et mobilisés pour **utiliser les nouvelles technologies et diffuser les nouvelles pédagogies**. Dans les Bouches-du-Rhône, 9 collèges ont été retenus pour participer à cette première étape du plan numérique, avec le soutien du département. Quatre d'entre eux sont situés à Marseille, dont deux en REP+ : collège Belle de mai (3<sup>e</sup>) ; collège Sylvain Menu (9<sup>e</sup>), collège Louis Armand (12<sup>e</sup>), collège Jules Ferry (15<sup>e</sup>).

### Mesure

Pour les 4 collèges et 7 écoles de Marseille sélectionnés, **l'État mobilisera des moyens importants (311 000€)**, complémentaires de ceux des collectivités, afin de fournir aux établissements des ressources numériques, de la formation et une dotation pour les équipements numériques aux élèves et aux enseignants.

### Calendrier

Le plan École numérique sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2015. Dans le cadre du programme exceptionnel de formation des enseignants et des personnels, sur les trois prochaines années, un plan de formation spécifique débutera à Marseille en juin pour préparer la rentrée et l'utilisation d'équipements. Ce plan de formation se poursuivra au cours de l'année scolaire auprès des professeurs du collège et des écoles du réseau.



## Décision n°9 : Vaincre le décrochage en développant les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de retour en formation

### Enjeux

En région PACA, **un quart de la population active des jeunes est au chômage**. Par ailleurs, le chômage structurel des jeunes actifs touche fortement les moins qualifiés. Ces jeunes sont les premiers touchés par les CDD avec des conditions d'emploi moins favorables et une précarité plus large : 38% non diplômés sont au chômage trois ans après leur sortie contre 33% en France. L'accompagnement des jeunes en difficulté et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire constituent une priorité. Cette volonté est renouvelée et amplifiée par la mise en place d'une politique consacrée à la persévérance scolaire et pour vaincre le décrochage scolaire.

### Mesures

- ▶ En matière de prévention, en partenariat avec la Région PACA, **une expérimentation de modularisation de la formation et de validation par blocs de compétences** à destination des élèves de CAP est lancée. Cette pratique ouvre de réelles opportunités aux élèves en difficulté ainsi qu'aux jeunes dans le cadre du droit au retour en formation.
- ▶ Pour mieux accompagner les jeunes qui décrochent, et dans le cadre du droit au retour en formation, le site [reviensteformer.gouv.fr](http://reviensteformer.gouv.fr) propose un service de rappel gratuit avec une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Dans ce cadre, le **financement des assistants intervenant sur les plates-formes de soutien et d'appui aux décrocheurs de la métropole est pérennisé**.
- ▶ Afin de renforcer l'offre de formation sur l'académie, **un dispositif de type micro-lycée donnera lieu à une préfiguration à la rentrée 2015 dans les quartiers Nord de Marseille** pour l'accès à des diplômes de niveau IV et V.

### Calendrier

À partir de la rentrée scolaire 2015.

## Décision n°10 : Ouverture de deux nouvelles classes passerelles à la rentrée 2015

### Enjeux

Implantés dans les collèges, les dispositifs-relais accueillent des élèves en situation de rupture avec l'institution scolaire. Dix classes et ateliers relais ont été créés à la rentrée 2014 dans les quartiers prioritaires de Marseille. Ces dispositifs ayant démontré, grâce à leur souplesse, **leur utilité dans la lutte contre l'absentéisme et pour la prévention du décrochage scolaire**, il est opportun de les développer.

### Mesure

**Deux classes passerelles supplémentaires** seront ouvertes pour la rentrée 2015, en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse. L'une sera rattachée au collège É. Quinet et l'autre au collège É. Rostand.

### Calendrier

Rentrée scolaire 2015.

---

## Décision n°11 : Accueillir des jeunes supplémentaires à l'EPIDE de Marseille

### Enjeux

L'EPIDE, établissement public d'insertion, accompagne des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à **un parcours adapté et individualisé**. Le Président de la République a souhaité que les 18 centres EPIDE puissent accueillir plus de jeunes dès 2015.

### Mesure

**50 jeunes supplémentaires par an** seront accueillis dans le centre EPIDE de Marseille, au bénéfice des jeunes de la région.

### Calendrier

30 places supplémentaires seront ouvertes, dès juin 2015, pour accueillir à terme 50 jeunes supplémentaires par an.

---

## Décision n°12 : Déployer le dispositif AFPA deuxième chance sur la métropole

### Enjeux

L'une des difficultés majeures rencontrées par les jeunes dans leur accès à l'emploi est celui du logement. **Bénéficiaire d'un logement est à la fois la condition et la conséquence d'une situation professionnelle stable**. Le comité interministériel du 6 mars a créé le dispositif AFPA deuxième chance, une prestation intégrant hébergement, formation, appui social, et animation citoyenne.

### Mesure

**100 jeunes de la métropole seront accueillis**, dans le cadre de la prestation AFPA deuxième chance, dans les centres de Marseille et d'Istres.

### Calendrier

Rentrée de septembre 2015.

---

## Décision n°13 : Développer l'apprentissage au service d'une insertion professionnelle réussie

### Enjeux

Le Gouvernement souhaite que **500 000 apprentis puissent être formés d'ici à 2017**. L'académie d'Aix-Marseille, en partenariat avec la Région, et l'ensemble des acteurs économiques se mobilisent pour répondre à cet objectif. L'apprentissage doit être accessible à tous les jeunes quel que soit leur lieu de vie.

## Mesures

- ▶ Tous les acteurs, Région, Entreprises, CFA et académie se mobiliseront pour développer l'apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL) **à hauteur de 2 200 apprentis en 2017** contre 1 770 en 2014. 75% des contrats d'apprentissage seront proposés à des jeunes qui prépareront des baccalauréats professionnels. Différentes modalités expérimentales, telle que la mixité des parcours (« 1+2 ») ou des publics, seront encouragées.
- ▶ Dans le cadre du développement de l'apprentissage dans la fonction publique, **l'académie va recruter 78 jeunes apprentis en septembre 2015.**
- ▶ Dès la rentrée 2015, **la mesure « Réussite apprentissage » à Marseille sera mise en place** pour élargir le vivier de jeunes prêts à s'investir dans l'apprentissage ; préparer ces jeunes à intégrer des entreprises en contrat d'apprentissage ; accompagner les employeurs dans le suivi des jeunes. Elle sera financée par l'État et structurée par un appel à projets qui devra prendre en compte l'offre déjà existante sur le territoire. Cet appel à projets sera à destination des missions locales en partenariat avec des CFA.

## Calendrier

Dès la rentrée scolaire.

### L'engagement de la Région PACA sur la formation professionnelle et l'apprentissage

Le budget de la formation professionnelle et de l'apprentissage est le **2<sup>e</sup> budget de la Région** (400 M€ par an) : 25 000 places par an offertes en formation et 50 000 en apprentissage. Le territoire de la métropole représente un quart de cette offre.

Exemples d'actions :

- En 2015, la Région s'engage (dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement, l'Association des régions de France et les partenaires sociaux, formalisé à Matignon le 12 mai 2015) à financer 2 000 formations supplémentaires, dont 500 seront situées sur la métropole.
- Délibération du 24 avril 2015 « République, laïcité, citoyenneté : un devoir d'avenir » : les personnes issues des territoires fragilisés de la région bénéficient de 10 000 places de formation de manière prioritaire.
- Septembre 2015 : création d'un centre régional de formation professionnelle du bâtiment qui offrira 500 places de formation avec un accompagnement personnalisé.
- La Région est le chef de file du projet de « l'Université régionale des métiers » qui sera située dans le quartier d'Euromed. Ce pôle d'excellence pour la formation en alternance proposera 1 200 places en apprentissage. Il sera opérationnel en 2019.

## Décision n°14 : Faire de SIMPLonMARS l'un des éléments de la Grande école du numérique

### Enjeux

Au cours de l'année 2014, l'action innovante **SIMPLonMARS** portée par l'École centrale de Marseille et l'école Simplon.co a été développée à titre expérimental. Il s'agit de développer **une formation innovante aux métiers du numérique** de jeunes issus des quartiers prioritaires et en difficulté d'insertion professionnelle. En se concentrant sur un effectif limité (25 jeunes par an) et en construisant des partenariats privilégiés avec les acteurs sociaux et les entreprises du secteur, l'objectif est de **favoriser le retour à l'emploi ou l'entrée dans la vie professionnelle.**

### Mesure

L'action **SIMPLonMARS** sera soutenue afin qu'elle puisse s'intégrer prioritairement dans le projet de la « Grande école du numérique ». Elle sera accompagnée pour accéder au statut d'entreprise d'insertion et pour faire passer des titres professionnels liés au numérique, de sorte à ce qu'elle puisse bénéficier des financements de la formation professionnelle.

### Calendrier

Labellisation de la structure en septembre, financement fin 2015.

---

## Décision n°15 : Mettre en œuvre le plan « Citoyens du sport »

### Enjeux

En 2014, la mobilisation de moyens du Centre national pour le développement du sport (CNDS) a permis de consacrer 1,2 M€ supplémentaires pour le mouvement sportif. Les mesures du plan « Citoyens du sport », issu du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, renforceront **l'accès des jeunes à la pratique sportive, en permettant une pratique éducative, régulière et encadrée** au sein des clubs sportifs. Le programme « Citoyens du sport » favorisera l'éducation des plus jeunes et contribuera à la mixité sociale et de genre.

### Mesures

Avec l'appui des fédérations sportives, le plan prévoit notamment de :

- **accompagner la professionnalisation des clubs.** Des emplois sportifs seront financés *via* le CNDS : 300 emplois supplémentaires en 2015 et 100 en 2016. Ils s'ajouteront aux 1 000 emplois déjà dédiés à la structuration et professionnalisation des clubs ;
- **déployer le dispositif « Sésame »** d'accompagnement des jeunes à la professionnalisation : 1 500 jeunes seront formés en insertion aux métiers du sport de 2015 à 2017 ;
- **développer des missions de service civique** dans les associations sportives et valoriser la citoyenneté dans le cadre des événements sportifs ;
- **favoriser la continuité éducative** dans le cadre des projets éducatifs de territoire (PEDT).

### Calendrier

Le conseil d'administration du CNDS consacré au plan « Citoyens du sport » déterminera les moyens alloués au territoire le 9 juin 2015.

---

## Décision n°16 : Élargir des créneaux d'ouverture des équipements sportifs / Apprendre à nager aux enfants et aux jeunes de Marseille

### Enjeux

Les quartiers les plus déshérités de Marseille offrent un nombre insuffisant d'activités sportives, du fait de la rareté des équipements de proximité ou de leurs créneaux d'ouverture limités. L'objet de cette action est d'**organiser l'élargissement des créneaux d'ouverture des équipements sportifs**, et notamment des piscines municipales (soirée, week-end, vacances scolaires) afin de permettre aux habitants des quartiers l'apprentissage de la natation. Cet objectif s'inscrit dans le programme « j'apprends à nager » du ministère chargé des Sports.

### Mesures

- **Des moyens spécifiques seront dégagés afin de déployer le programme « j'apprends à nager ».** Le public visé est les enfants de 6 à 12 ans. En l'état actuel du parc de bassins à Marseille, l'un des enjeux consiste à réduire au maximum les temps de fermeture annuelle notamment au cours de l'été. Des solutions alternatives sont explorées (apprentissage de la natation en bord de plage, recours à un bassin amovible...). Ce dispositif est soutenu par le CNDS dans le cadre d'un appel à projets national. Les crédits pourront aussi financer les transports des enfants sur le lieu de stage.

- ▶ La région PACA devrait disposer de moyens de l'ordre de **60 000€** (multiplication par quatre des moyens), sur la part nationale du CNDS.
- ▶ À la rentrée scolaire 2015, sera reconduite l'opération d'**ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires**. Sur la base d'une convention entre le rectorat, le conseil départemental et la Région, elle a permis depuis janvier 2014, à 5 collèges et 4 lycées des quartiers de Marseille, de proposer des activités sportives et éducatives, en dehors du temps scolaire, à plus de 2 200 jeunes et adultes des quartiers prioritaires de Marseille, dont 80% n'étaient pas inscrits dans une pratique sportive.

### Calendrier

Le conseil d'administration du CNDS rendra sa décision le 9 juin 2015. Avant la fin du mois de juin, une instruction spécifique sera adressée aux délégués territoriaux pour sa mise en œuvre.

---

## Décision n°17 : Soutenir la création d'équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

### Enjeux

Le CNDS a modifié ses critères d'attribution des subventions d'équipements de manière à mieux répondre aux besoins. Au sein de l'enveloppe des équipements structurants locaux (23M€), les projets d'équipements, pour être éligibles, doivent concerner **des types d'équipements particuliers et se situer dans des territoires carencés**.

### Mesures

- ▶ En 2013 et 2014, tous les projets proposés pour la ville de Marseille ont été retenus avec un engagement de soutien du CNDS pour **5 projets pour un total de 413 000€**. L'ensemble des projets financés pourront être menés à leur terme.
- ▶ Dans le cadre de la préparation de l'Euro 2016, la Fédération française de football (FFF) a mis en place **un programme d'accompagnement « Horizon bleu 2016 »** qui comprend, notamment, un volet « Infrastructures ». **Ce programme est doté de 27 M€**. Les collectivités et les clubs propriétaires de leurs infrastructures (affiliés à la FFF) sont éligibles. Des projets comprenant des équipements de football, pourraient ainsi trouver, à travers le programme « Horizon Bleu 2016 », un cofinancement (Quartier Malpassé, Quartier St Mauront).
- ▶ Enfin, l'acquisition d'un bassin mobile de natation, éligible au CNDS, pourrait permettre d'offrir des créneaux supplémentaires pour l'opération « j'apprends à nager ».

### Calendrier

Pour l'année 2015, les dossiers d'équipements sportifs doivent être déposés au CNDS au 15 juillet pour une étude en octobre par le Comité de programmation.

# ASSURER UNE MOBILISATION PERMANENTE SUR LES ENJEUX DE SÉCURITÉ

Depuis 2012, dans le cadre du pacte pour la sécurité et la cohésion sociale pour Marseille, la mobilisation sur la sécurité est constante. La politique de reconquête de la sécurité à Marseille a été pensée dans **une approche globale**. C'est en mobilisant tous les acteurs concernés par la sécurité (les forces de l'ordre, mais aussi les bailleurs, l'Éducation nationale...) et en actionnant tous les leviers (réinvestissement des halls d'immeubles, lutte contre l'absentéisme scolaire, accès à l'emploi...) que **les résultats commencent à être visibles**.

---

## Décision n°1 : Fidéliser trois unités de forces mobiles dans les zones de sécurité prioritaires et renforcer le lien entre la police et la population

---

### Enjeux

La présence policière dans les ZSP doit être soutenue. Il est déterminant que le lien entre la police et la population soit renforcé sur le terrain (de façon à relayer les attentes des habitants) et dans les services de police (à travers les fonctions d'intervenants sociaux). Ce lien doit se concrétiser par la création d'un observatoire de la tranquillité publique travaillant sur une cartographie des actions entreprises par les différents intervenants.

---

### Mesures

- ▶ **Fidéliser 3 unités de forces mobiles dans les ZSP** marseillaises pour conforter l'approche globale décidée par le Gouvernement depuis 2012 afin de permettre la systématisation d'opérations de réappropriation de l'espace public, de sécurisation et de surveillance générale des quartiers.
- ▶ **Renforcer le nombre de délégués police-population et de policiers formateurs anti-drogue (PFAD)** dans les ZSP de Marseille.
  - Affecter 6 délégués police-population, acteurs incontournables du partenariat.
  - Affecter 5 policiers formateurs anti-drogue (PFAD) pour une meilleure prévention des jeunes publics influençables.
- ▶ Renforcer le lien police-population dans les locaux de police en **recrutant deux nouveaux intervenants sociaux** affectés dans les commissariats des ZSP nord et sud, afin de permettre un meilleur accueil des personnes en détresse ou en difficulté sociale.
- ▶ **Installer un observatoire de la tranquillité publique** dont l'action sera basée sur une cartographie des actions menées par les services des polices nationale et municipale, afin de mettre en adéquation les interventions et les doléances exprimées par les habitants.

---

### Calendrier

Avant l'été : fidélisation de 3 unités de forces mobiles avec un effet permanent. Septembre 2015 : affectation des policiers formateurs anti-drogue. Rentrée scolaire 2015 : recrutement des intervenants sociaux dans les commissariats.

---

## Décision n°2 : Renforcer la lutte contre les stupéfiants

---

### Enjeux

Au quotidien, les trafics de stupéfiants restent une réalité qui gangrène les quartiers. Les investigations demandent de plus en plus de moyens techniques pour contrer l'ingéniosité et la prudence des trafiquants. Il faut des matériels modernes, à la pointe de la technologie, pour que les surveillances soient pleinement efficaces. Lutter contre les stupéfiants nécessite également une approche explicative auprès des plus jeunes. Ils sont les plus influençables comme consommateurs potentiels mais aussi comme petites mains du trafic.

---

### Mesure

Les matériels techniques nécessaires aux investigations permettant le démantèlement des réseaux de trafic de drogue seront renouvelés, afin qu'ils soient à la pointe de la technologie. Cette mesure (250 000€) vise à moderniser les outils techniques utilisés dans le cadre des filatures et surveillances. Ils seront affectés à la cellule interdépartementale d'assistance technique mutualisée entre les différents services (PJ/SP).

---

### Calendrier

Dès livraison du matériel, après les procédures de passation de marchés.

---

## Décision n°3 : Mieux prendre en compte la sécurisation des chantiers de rénovation urbaine

---

### Enjeux

Le Gouvernement a engagé **une politique ambitieuse de rénovation urbaine** afin de réhabiliter et désenclaver les quartiers. Pour autant, les vols et les dégradations dissuadent les prestataires de candidater aux appels d'offres. De nouvelles mesures incitatives sont nécessaires.

---

### Mesure

**Le coût de la sécurisation des chantiers de rénovation urbaine sera assuré par les maîtres d'ouvrage** afin que les entreprises de BTP n'aient pas à supporter les frais consécutifs aux vols et dégradations de leurs outils de travail. L'objectif est d'inciter les entreprises de BTP à candidater aux opérations de rénovation urbaine. Le financement sera assuré par l'ANRU et par le FIDP à hauteur de 100 000 €.

---

### Calendrier

Mise en œuvre immédiate.

# SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET LA MIXITÉ SOCIALE

L'État et la métropole poursuivent le double objectif de permettre à chacun de disposer d'un logement décent et de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble des territoires. Pour cela, il s'agit de construire et de réhabiliter des logements diversifiés à des loyers accessibles, et de renforcer l'attractivité des quartiers les plus défavorisés. C'est un enjeu primordial car de nombreuses communes ne produisent pas assez de logements sociaux et Marseille compte 34 quartiers prioritaires de la politique de la ville, où l'habitat est dégradé. Le gouvernement entend donc accompagner les acteurs locaux par une série de mesures.

---

## Décision n°1 : Renforcer l'application de la loi SRU

---

### Enjeux

De trop nombreuses communes ne respectent pas la loi SRU et refusent de construire des logements sociaux. Sur le seul territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, **37 communes (sur les 88 en région PACA) font l'objet d'un arrêté de carence** et payent des pénalités parce qu'elles ne rattrapent pas leur retard. Dans ce contexte, l'État a signé une convention en décembre 2012 visant à **déléguer le droit de préemption du préfet à l'établissement public foncier (EPF)** de la région PACA. Comme annoncé lors du comité interministériel du 6 mars 2015, l'État va renforcer son accompagnement et son intervention sur les communes déficitaires et carencées.

---

### Mesures

- ▶ **Un plan d'actions départemental sera engagé d'ici fin 2015 pour favoriser la mixité sociale.** Début juillet 2015, le préfet de département élaborera un pré-diagnostic de la situation du département. Il y précisera les actions existantes et définira celles visant à mobiliser le foncier, programmer des logements sociaux et modifier les documents de planification. Fin 2015, un plan d'actions intégrera, pour chaque commune carencée, des contrats de mixité sociale signés entre la commune et l'État.
- ▶ **La délivrance des permis de construire par les préfets** sera actée pour les communes carencées qui ne souhaiteront pas signer le contrat de mixité sociale. Le délégué interministériel à la mixité dans l'habitat, Thierry Repentin, appuiera ces actions, en priorité dans la région PACA, avec une attention particulière sur le territoire de la métropole.
- ▶ **Un protocole national sera défini, d'ici l'été, pour construire sur des terrains des communes qui ne respectent pas la loi.** Ce protocole entre État, bailleurs sociaux et EPF visera à ce que les terrains acquis dans le cadre du droit de préemption par le préfet soient très rapidement utilisés par un opérateur. Il visera à développer les opérations d'acquisition et d'amélioration d'immeubles existants pour atteindre les objectifs de la loi SRU.
- ▶ **Une aide sera accordée aux maires bâtisseurs pour les communes qui font un effort important de construction**, afin de les aider à réaliser les équipements publics et les infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages. **Sur les bases du volume de permis délivrés en 2013, 4,8 M€ pourraient être mobilisés sur les communes de la future métropole**, à l'exception des 37 communes carencées.

---

### Calendrier

D'ici l'été : protocole national pour favoriser la mixité. Second semestre 2015 : premiers versements pour l'aide aux maires bâtisseurs. Fin 2015 : plan d'actions départemental pour favoriser la mixité sociale.



## Décision n°2 : Poursuivre la production de logements dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Euromed

### Enjeux

L'établissement public d'aménagement « Euroméditerranée » doit renforcer la position de la France dans la zone méditerranéenne. Il porte le projet Euromed, qui est aujourd'hui la plus grande opération de rénovation urbaine en centre-ville d'Europe. **Il est donc fondamental de pérenniser son action sur les projets Euromed 1 et 2**, pour réaliser 14 000 logements sur 15 ans dans quatre zones d'aménagement concerté (ZAC), **et d'étendre son intervention** à de nouvelles opérations visant à traiter l'habitat privé indigne et dégradé.

### Mesures

#### Développer des projets d'aménagement :

- dans 3 ZAC : Joliette, Saint Charles et cité de la Méditerranée ;
- sur la ZAC littorale de 700 000 m<sup>2</sup> avec le projet Euromed 2 qui prévoit la création de 9 000 logements, avec notamment l'îlot démonstrateur Allar ;
- sur un site de 200 000 m<sup>2</sup> qui fera l'objet, en juin 2015, d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs.

#### Contribuer aux objectifs du futur contrat de ville en :

- intervenant, avec l'ANRU et l'ANAH, sur le traitement de l'habitat dégradé et la rénovation urbaine du quartier des Crottes, ainsi que sur certains secteurs dégradés à proximité ;
- accompagnant la reconstitution de l'offre des projets de renouvellement urbain ;
- mobilisant son potentiel d'acquisition et d'amélioration pour accélérer le calendrier des opérations.

**Développer une offre diversifiée de logements**, notamment pour les ménages les plus modestes (logements PLAI).

### Calendrier

Septembre 2015 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ZAC littorale.

## Décision n°3 : Achever le premier programme national de rénovation urbaine et lancer le nouveau programme de renouvellement urbain

### Enjeux

L'État a engagé avec les acteurs locaux 17 projets de rénovation urbaine au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence, dont 14 à Marseille pour un montant de 303 M€, au titre du programme qui s'achèvera fin 2015. À ce jour, **111 M€ restent donc à engager avant la fin de l'année**. La mobilisation collective est donc nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans les conventions.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), **le soutien de la solidarité nationale aux quartiers prioritaires de Marseille sera poursuivi**. 14 quartiers marseillais seront retenus et six quartiers de la future métropole seront également inscrits dans ce programme : 2 en intérêt national (Port de Bouc, Miramas), 4 en intérêt régional (Port de Bouc, Martigues, Aix, Vitrolles).

## Mesures

**Achever les engagements du premier programme national de rénovation urbaine.** Des opérations prioritaires identifiées seront attentivement suivies, comme par exemple : la construction de la médiathèque St Antoine à Plan d'Aou ; les aménagements prévus au groupe scolaire de la Savine ; le centre social et la crèche dans le quartier de la Savine ; la réhabilitation du groupe scolaire « Solidarité » ; les aménagements de voiries à Saint-Joseph et à Picon Busserine ; l'aménagement des espaces extérieurs du Parc Bellevue.

**Préparer le lancement du nouveau programme national de renouvellement urbain :**

- ▶ **9 sites marseillais retenus dans la liste des 200 projets nationaux de l'ANRU :** Solidarité / Kallisté (prolongement du PNRU) ; Savine (prolongement du PNRU) ; Castellane / Bricarde / St Antoine (prolongement du PNRU) ; Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert (prolongement du PNRU) ; St-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers (prolongement du PNRU) ; Frais Vallon / La Rose ; Centre Nord / Saint-Mauront (prolongement du PNRU) ; Air Bel ; La Cabucelle, la Calade, les Crottes. **Auxquels il faut ajouter**, en liste nationale sur le territoire métropolitain : Port de Bouc, les aigues douces ; Miramas, la Maille.
- ▶ **5 sites marseillais retenus dans la liste de projets régionaux de l'ANRU :** Consolat / Ruisseau Mirabeau ; Campagne Levêque ; Résidence les Aygalades ; La Maurelette ; Bassens/Les Arnavaux. En complément de cette liste, d'autres projets régionaux ont été retenus sur le territoire métropolitain et feront l'objet de financement de l'ANRU : Vitrolles, les Pins ; Aix-en-Provence, Encagnane ; Salon-de-Provence, Canourgues ; Martigues, Mas de Pouane ; Port-de-Bouc, les Comptes.

Le soutien de l'ANRU aux opérations de renouvellement urbain sur le territoire métropolitain devrait se porter **à un niveau équivalent à celui du PNRU 1**, en relation avec les maîtres d'ouvrage et contributeurs financiers.

## Calendrier

Actuellement : comités de pilotages mensuels sous l'autorité du préfet, en présence de tous les partenaires financiers. D'ici fin 2015 : engagement de toutes les opérations conventionnées avec l'ANRU en PNRU1. Été 2015 : signature des 6 contrats de ville. Automne 2015 : signature des protocoles de préfiguration. À partir de 2016 : engagements opérationnels.

---

## Décision n°4 : Élargir et renforcer l'action de l'établissement public foncier (EPF) PACA

### Enjeux

L'EPF de PACA a démontré son savoir-faire auprès de nombreuses communes et intercommunalités d'Aix-Marseille-Provence. Ses compétences doivent être mobilisées au service de la future métropole **en accompagnant la finalisation des projets en cours et des projets de transport métropolitains**. Par ailleurs, les EPF ont un rôle important dans les communes carencées : ils se mettent à disposition du préfet pour exercer la délégation du droit de préemption urbain. En PACA, 88 communes sont concernées. 73 d'entre elles ont déjà conventionné avec l'EPF.

## Mesures

**L'EPF accompagnera les collectivités sur des projets de la future métropole par :**

- ▶ l'inscription des projets en cours dans le futur plan particulier d'intervention (PPI) de l'EPF ;
- ▶ la création d'un « fonds d'action foncière », permettant de disposer d'une capacité de lancement de nouveaux projets.

**Par ailleurs, afin de renforcer les possibilités de préemption par l'EPF pour le compte de l'État (y compris dans les communes qui n'ont pas conventionné avec l'EPF) :**

- ▶ la convention régionale État/EPF de 2012 sera complétée par la définition de périmètres prioritaires d'intervention ;

- un protocole d'engagement État/EPF/bailleurs sociaux sera décliné localement, pour faciliter la sortie des opérations issues des préemptions.

## Calendrier

2015

## Décision n°5 : Améliorer le traitement des recours pour accélérer la sortie des opérations d'aménagement

### Enjeux

Les recours abusifs sont encore trop importants en PACA, particulièrement sur la métropole. Le tribunal administratif de Marseille a mis en place des moyens pour accélérer le traitement de ces recours. **Mais les recours abusifs ou mafieux continuent d'être abondants**, notamment du fait de l'existence de la procédure d'action en démolition qui empêche l'accès aux prêts ou la pré-commercialisation des programmes et retarde le démarrage des opérations.

### Mesures

- **Une mission d'évaluation** va être lancée en PACA sur l'évolution du traitement des recours et sur leur origine, pour évaluer l'impact de l'ordonnance de 2013 visant à dissuader les recours abusifs.
- **La procédure d'action en démolition** sera supprimée (hors zones protégées) dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité.

## Calendrier

Juillet 2015 : suppression de l'action en démolition et lancement de la mission contentieux en PACA.

## Décision n°6 : Améliorer et renforcer les capacités d'hébergement

### Enjeux

Avec 3 433 places d'hébergement et 8 751 places de logement adapté, le département des Bouches-du-Rhône a l'**un des taux d'équipement les plus faibles de France**. Marseille recense environ 12 000 personnes sans-abri. Mais son parc d'hébergement et de logements adaptés, ancien et sous doté ne répond plus aux exigences de qualité nécessaires pour accueillir des publics en situation de grande précarité. Cofinancé par l'État et la ville de Marseille, l'UHU de la Madrague comprend 300 places d'hébergement sous forme d'accueil collectif. La ville a initié un projet conforme aux orientations fixées par le gouvernement en matière d'hébergement : fin du tout-urgence, accompagnement de qualité et conditions d'accueil dignes. L'État doit accompagner cette démarche.

### Mesures

- L'État s'engage à maintenir le **cofinancement à 50%** du projet de modernisation de l'UHU la Madrague.
- L'État souhaite également favoriser l'émergence de nouvelles structures d'hébergement et de logement adapté, **en prévoyant une hausse des crédits à hauteur de 1,2 M€**.

## Calendrier

2017 : démarrage des travaux du projet de réhabilitation de l'UHU la Madrague.

# RÉNOVER ET TRAITER L'HABITAT INDIGNE ET DÉGRADÉ

Les enjeux liés à l'habitat privé existant à Marseille et sur l'ensemble du territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence sont multiples. Deux problématiques majeures sont identifiées : **l'habitat indigne et dégradé** (sur 377 000 résidences principales à Marseille, 40 400 sont potentiellement indignes) ; **les copropriétés en difficulté** (62% du parc de logement est en copropriété, dans lequel on dénombre 6 000 copropriétés fragiles). **Malgré de nombreuses actions menées ces dernières années, la dégradation de la situation persiste.** Face à ce constat, le ministère du Logement a lancé une mission d'expertise pour apporter des solutions adaptées. Un engagement de l'ensemble des acteurs, et notamment des collectivités locales, est nécessaire. L'État prendra toute sa part dans cette action à mener.

---

## Décision n°7 : Renforcer l'action de l'État pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé

### Enjeux

Il est nécessaire d'accompagner les collectivités, pour mobiliser tous les outils de lutte contre l'habitat indigne et dégradé. C'est un **préalable à toute action d'envergure** à mener sur les copropriétés dégradées ou les quartiers anciens dégradés.

### Mesures

- Afin d'agir contre la dégradation du parc privé, traiter les logements indignes et dégradés et lutter contre les marchands de sommeil, **les moyens de l'État vont être renforcés au niveau de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de l'Agence régionale de santé (ARS).** Un protocole d'éradication de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le centre ancien de Marseille et dans les grandes copropriétés en difficulté, sera élaboré conjointement par les services de l'État, de la ville de Marseille et de la future métropole. Seront en particulier mobilisées les polices de lutte contre l'habitat indigne et l'ANAH.
- L'État accompagnera la ville de Marseille dans son action sur les îlots prioritaires du centre ancien. Dans le cadre du contrat de ville, une convention d'OPAH-RU sera formalisée pour mobiliser plus largement et systématiquement les polices de lutte contre l'habitat indigne et les aides de l'ANAH.

### Calendrier

Fin 2015 / début 2016 : renforcement des moyens de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de l'Agence régionale de santé. D'ici fin 2015 : élaboration du protocole d'éradication de lutte contre l'habitat indigne.

---

## Décision n°8 : Lancer une étude de préfiguration d'opérations de requalification de copropriétés dégradées

### Enjeux

Pour traiter les 6 000 copropriétés en difficulté recensées à Marseille, une stratégie d'intervention urbaine, sociale et immobilière sera définie pour identifier les priorités d'intervention et les leviers à mobiliser. **Les opérations de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD) sont des outils adaptés à cette problématique.**

## Mesures

Le préfet conduira une mission de préfiguration pour **définir le contenu d'opérations de requalification de copropriétés dégradées**, en tenant compte des actions sur les copropriétés conduites par la ville dans le centre de Marseille et de celles envisagées dans le périmètre d'Euromed. Dans le cadre de cette mission, le préfet devra élaborer, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les acteurs locaux, l'ANAH et l'ANRU, **un projet d'accord partenarial précisant** :

- ▶ la liste des copropriétés à traiter (Kallisté, Corot, Plombières, le Mail, Maison Blanche et Bellevue notamment) ;
- ▶ les actions urgentes (mise en sécurité...) à mettre en œuvre pour les copropriétés les plus prioritaires ;
- ▶ la liste et le calendrier des études urbaines, sociales et financières à mener pour définir le contenu des opérations, leur durée et les moyens ;
- ▶ les sites où des opérations de construction de logements sociaux pourront être lancées rapidement pour créer une offre de relogement pour les futures interventions sur les copropriétés ;
- ▶ les modalités de gouvernance de l'opération au niveau métropolitain ;
- ▶ les conditions de mobilisation de l'EPF et des bailleurs sociaux.

## Calendrier

Fin 2016 : rapport de la mission de préfiguration.

## Décision n°9 : Conforter l'action d'Euroméditerranée et étendre son champ d'action sur des opérations ciblées de traitement d'habitat dégradé

## Enjeux

Euroméditerranée fonde sa stratégie sur une vision urbaine globale. Sa gouvernance partagée permet de concevoir **un renouvellement urbain dans le cadre d'un projet cohérent et équilibré**. Il possède une ingénierie et des compétences en matière d'aménagement opérationnel reconnues par les acteurs.

## Mesure

Dans le cadre de la mission lancée par le préfet de région sur les copropriétés dégradées à Marseille (*voir décision n°8*), Euroméditerranée sera autorisé à intervenir **sur les deux copropriétés dégradées Maison Blanche et Bel horizon**, en lien avec les partenaires locaux ; sur l'aménagement de la **copropriété Bellevue**, en lien avec « Marseille Habitat » ; et sur le **quartier des Crottes**.

Ces interventions contribueront à réhabiliter le parc privé dégradé, en lien avec les actions conduites par les pouvoirs publics, en ayant éventuellement recours à des opérations de démolition ou de transformation en logements sociaux. **Elles s'inscriront dans le cadre du contrat de ville et des futurs protocoles de préfiguration ANRU**. Euroméditerranée devra travailler avec l'EPF, l'ANAH et l'ANRU.

## Calendrier

Été 2015 : lancement d'une étude de préfiguration d'opérations de requalification de copropriétés dégradées Maison blanche, Bellevue et Bel horizon. 2016 : démarrage de l'intervention sur Maison Blanche et Bel horizon.

---

## Décision n°10 : Organiser et encadrer le relogement et la reconstitution de l'offre

---

### Enjeux

Le traitement des copropriétés en difficulté et de l'habitat dégradé repose sur la disponibilité de relogement et d'hébergement provisoire. **Le déficit de logements sociaux est ainsi l'une des principales raisons du retard pris sur les opérations de démolition** du programme de rénovation urbaine à Marseille. L'intervention publique sur l'habitat privé dégradé doit donc permettre de maintenir, à l'échelle métropolitaine, une offre de logements accessibles aux ménages les plus modestes, tout en améliorant fortement sa qualité.

---

### Mesures

- ▶ **Un plan de relogement permettra de mobiliser les différents contingents de logements sociaux**, dont ceux de la ville, de la communauté urbaine, et des bailleurs sociaux. Une charte de relogement inter-bailleurs sera établie. Le préfet accompagnera le relogement, en usant si besoin de son pouvoir de désignation.
- ▶ Il est nécessaire de **développer une offre locative sociale dans les quartiers de la métropole marseillaise aujourd'hui peu équipés** et d'éviter la relégation des ménages modestes vivant dans le centre-ville. Les besoins en relogement et la reconstitution de l'offre privée et sa localisation seront débattus dans le futur plan local de l'habitat (PLH).

---

### Calendrier

Dès l'été 2015 : travail partenarial pour organiser et encadrer le relogement. Automne 2015 : signature des protocoles de préfiguration.

**PRIORITÉ 2**  
**AGIR POUR**  
**LES TRANSPORTS**  
**ET LA MOBILITÉ**  
**DES HABITANTS**







Les habitants de la métropole Aix-Marseille-Provence réalisent chaque jour **6,5 millions de déplacements, dont 650 000 déplacements d'échelle métropolitaine**. Ces derniers ont augmenté de 50% entre 1997 et 2009. Malgré les efforts déployés par les collectivités, on compte, sur la métropole, seulement 110 voyages en transports collectifs urbains par habitant par an, contre 323 pour la métropole de Lyon. 96% des déplacements s'effectuent en voiture. Pour les 250 000 métropolitains qui ne possèdent pas de véhicule, se déplacer est souvent difficile. **La métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un réseau de transport collectif saturé et inadapté aux attentes des usagers en matière de régularité et de fiabilité.**

La qualité de vie des citoyens métropolitains, sur-dépendante de l'automobile, est donc ici en cause. Elle est altérée de nombreuses manières : difficulté d'accès aux secteurs d'activité, et donc à l'emploi, pollution atmosphérique et conséquences sanitaires, dégradation de l'environnement naturel, réduction du pouvoir d'achat des ménages.

**Améliorer le cadre de vie de cette vaste métropole**, équivalente à quatre fois le Grand Paris, enchâssée dans un cadre naturel unique entre la Sainte-Victoire et la mer, et entre la Sainte-Baume et la Camargue, **passer par la construction d'une ambition commune pour les transports**. Les habitants veulent pouvoir circuler au quotidien, pour accéder à leur travail, à leurs loisirs, à leur formation. Le développement de l'offre de mobilité est également un levier essentiel pour son rayonnement. **Pour assumer son rôle européen, pour construire son développement, Aix-Marseille-Provence a besoin d'infrastructures de transports renouvelées.**

**Dès aujourd'hui, l'État engage 290 M€ d'investissements d'ici 2020. Ils compléteront l'effort des collectivités locales pour des projets prioritaires.**

Au-delà de ces projets qui se déploieront au cours du contrat de plan 2015-2020, mais également à plus long terme, **un véritable réseau multimodal moderne sera réalisé**. Il proposera une alternative crédible et efficace à la voiture individuelle, pour favoriser le développement du territoire tout en préservant l'environnement.

# APPORTER DES RÉPONSES IMMÉDIATES

---

## Décision n°1 : Aménager des voies dédiées aux bus sur les autoroutes et voies rapides

### Enjeux

L'État a lancé, en partenariat avec les autorités organisatrices des transports (Région PACA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Communauté du Pays d'Aix, Marseille-Provence-Métropole), **une étude pour la création de voies réservées permettant un passage prioritaire des autocars** aux heures de pointe sur l'itinéraire Aix-Marseille. Ce projet innovant propose une nouvelle politique de partage de la voirie, à travers la mise en place dans des délais restreints de solutions opérationnelles, pour un coût modéré.

### Mesures

La première expérimentation lancée fin 2013 sur la mise en place de voies de bus a été menée avec succès sur la tranche terminale de l'A7/A51 à l'arrivée sur Marseille. Une nouvelle expérimentation a été lancée en mai 2015 au niveau de « Plan de Campagne ».

**L'État mobilisera dans les 5 ans, hors CPER, 8 M€ sur un programme de près de 30 M€** pour cette politique novatrice. Ces mesures seront complétées par un programme de modernisation de la gestion dynamique du trafic et de l'information en temps réel des usagers sur autoroute, auquel l'État prévoit de consacrer **13 M€ hors CPER**.

### Calendrier

L'extension des voies bus en amont et en aval de la section « Plan de Campagne » (pour porter le linéaire total à 4 km entre la jonction RD6/A51 jusqu'au convergent A7/A51) est prévue d'ici 2017.

Les dispositifs de gestion dynamique des trafics en temps réel et les aménagements de priorité 1 (caméras, boucles de comptage, panneaux à message variable) sur les sections A7 Nord et A51-RN296, seront réalisés sur la période 2015/2017.

---

## Décision n°2 : Engager immédiatement les travaux du volet routier du CPER

### Enjeux

Le volet routier du projet de CPER prévoit une dizaine d'opérations sur le territoire de la métropole pour **un total de 136,5 M€ d'investissements dont 82 M€ apportés par l'État**. Elles répondent à trois grands objectifs : l'amélioration de la desserte du Grand Port Maritime de Marseille, la sécurisation des axes et l'amélioration du cadre de vie.

### Mesures

Les principales opérations sont la **déviations de Martigues Port-de-Bouc** (67M€ dont 50 apportés par l'État), la **déviations de Miramas** (39M€ dont 13 apportés par l'État) et la **desserte du Port de Fos** (8M€

dont 5 apportés par l'État). En fonction des cofinancements qui seront apportés par les collectivités dans le cadre du CPER, seront également réalisées des opérations pour la requalification des échangeurs (9 M€, aux deux tiers apportés par l'État), notamment pour une mise en sécurité et une prise en compte des transports en commun et des modes doux en lien avec le schéma régional des véloroutes et voies vertes.

### Calendrier

Une grande partie de ces opérations devrait être concrétisée sur la période 2015-2017 sur laquelle seront mobilisés un total de **90M€ d'investissements, dont près de 50 M€ seront apportés par l'État**. En particulier, les opérations suivantes devront être achevées :

- ▶ la déviation de Miramas (création de 3kms de voie nouvelle pour contourner l'agglomération) dont la mise en service est prévue fin 2016 ;
- ▶ les carrefours d'accès pour la desserte du Port de Fos, notamment Saint-Gervais et La Fossette.

## Décision n°3 : Accompagner la réalisation de nouvelles lignes de transports collectifs et améliorer la qualité de service

### Enjeux

Afin d'améliorer les conditions de déplacements dans la métropole, il convient d'**agir sur les infrastructures** (par des projets d'augmentation de capacité et de fiabilité) **et sur l'exploitation des réseaux existants**.

### Mesures

- ▶ L'État soutiendra le développement des pôles d'échanges en agissant sur l'allongement des quais et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'État mobilisera, en 2015, 1,9 M€ (gares de Pas des Lanciers, Vitrolles Aéroport et Miramas) au sein d'un programme de 75 M€ inscrit au CPER et porté majoritairement par le Conseil régional.
- ▶ L'État accompagne les projets retenus dans le cadre du **3<sup>e</sup> appel à projets sur les transports collectifs métropolitains : 60 M€ de subventions seront attribués par l'État à 7 projets** portés par les autorités organisatrices conformément aux engagements pris en novembre 2013. Ces 7 projets représentent un investissement global de 472 M€.
- ▶ Afin de concrétiser la création d'un réseau de transport métropolitain, **l'État soutiendra les initiatives en faveur de l'intégration des réseaux de transports** : information voyageurs, système d'exploitation, billettique, tarification à l'échelle métropolitaine pourront ainsi être rapidement mis en place, en lien étroit avec la région, chef de file de l'intermodalité.

### Calendrier

S'agissant des transports collectifs, l'appel à projets prévoit que les projets seront engagés d'ici fin 2017. Au-delà, l'État encourage les autorités organisatrices à s'inscrire dans la nouvelle dynamique métropolitaine. De nouvelles subventions pourront être sollicitées en faveur des projets qui émergeront dans ce cadre.

---

## Décision n°4 : Améliorer l'insertion urbaine des infrastructures de transports

### Enjeux

De conception ancienne, les autoroutes de la métropole ne répondent plus aux besoins de mobilité et aux évolutions du territoire. Sur Marseille, l'État et les collectivités locales cofinanceurs ont mobilisé près de 1,15 Md€ pour la rocade L2. L'État en assurera l'exploitation et financera l'entretien et la maintenance sur une durée de trente ans. Pour cette nouvelle infrastructure, l'insertion urbaine de la L2 est un enjeu essentiel pour les habitants.

### Mesure

**L'État et les co-financeurs de la L2 ont réservé 85 M€** pour réaliser les opérations d'aménagement de l'espace urbain autour de la future rocade, destinées en particulier à la reconfiguration du marché d'intérêt national et à la requalification des abords de Sainte Marthe, Picon, Font-Vert et Busserine. La L2 ouvrira de nouvelles possibilités pour requalifier l'espace urbain et contribuer au développement des réseaux de transports collectifs.

Par ailleurs, le volet routier du CPER prévoit **la réalisation de protections phoniques** dans les zones de « point noir » de bruit avec la mobilisation d'une enveloppe d'environ 12 M€, dont les deux-tiers seront apportés par l'État.

### Calendrier

Concomitamment aux travaux en cours de la L2, **les premières opérations d'aménagement urbain sont d'ores-et-déjà engagées**. Elles sont ambitieuses et nécessitent une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires pour garantir le respect du calendrier.

# ENGAGER DES PROJETS STRUCTURANTS

---

## Décision n°5 : Concrétiser les projets ferroviaires du CPER

### Enjeux

Plus de la moitié du réseau ferroviaire TER de la métropole sera concernée par des améliorations dans le cadre du CPER pour **un total d'investissement de plus de 380 M€** (hors opérations régionales) et une contribution de l'État de 75 M€. **L'axe Aix-Marseille constitue l'épine dorsale des échanges métropolitains**. La modernisation de la ligne ferroviaire Marseille Gardanne Aix (projet MGA2), qui représente près de 20% du montant des investissements ferroviaires régionaux, prévoit l'allongement de quais et la réalisation de doublements partiels permettant une augmentation des circulations de 3 à 4 trains par heure et par sens, rendant possible un accroissement sensible de l'offre de transport (de l'ordre de 60%).

## Mesure

Pour finaliser la modernisation de la ligne Aix-Marseille, (aujourd'hui, 171 M€ sont financés sur 185 M€ pour la partie infrastructures), l'État est prêt à compléter son financement inscrit au CPER en accompagnement des collectivités co-financeurs. **Il apportera ainsi 5 M€ supplémentaires en plus des 46 M€ déjà inscrits au CPER.**

## Calendrier

Les études du projet MGA2 se poursuivent pour parvenir à une enquête publique en 2016 et une déclaration d'utilité en 2017, **la mise en service étant prévue fin 2020.**

---

## Décision n°6 : Poursuivre le projet de contournement de Martigues – Port de Bouc

### Enjeux

L'État encourage le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) à développer ses activités dans les bassins Ouest. Cette orientation engendrera **des flux nouveaux de marchandises qui ne pourront pas être totalement absorbés par le transport ferré ou fluvial.** Dès lors, le projet de la déviation de Martigues-Port de Bouc est une priorité.

### Mesure

Le lancement de l'enquête publique devrait pouvoir se réaliser d'ici le premier trimestre 2016. L'ampleur de l'opération, d'un **coût total estimé à 135 M€**, conduira à la réaliser sur deux CPER, avec un peu plus de la moitié (67,85 M€) financé au titre du CPER 2015-2020. L'opération bénéficie du soutien de la Région à hauteur de 15%, de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues à hauteur de 6% et du Grand Port Maritime de Marseille à hauteur de 4 M€.

À titre exceptionnel, pour cette première phase, et compte tenu des enjeux très importants du projet notamment pour les riverains mais aussi pour les liaisons internes à la métropole, **l'État apportera le solde nécessaire, à hauteur de 50 M€, soit plus de 70% du financement.**

### Calendrier

Avec l'hypothèse d'un arrêté de DUP fin 2016, les travaux pourront démarrer deux ans plus tard (en 2018) et conduire à une mise en service en 2022. Un engagement fort des collectivités aux côtés de l'État sera nécessaire au-delà de ce CPER pour la concrétisation de l'opération.

# IMAGINER LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN DU FUTUR

Le Livre Blanc des transports métropolitains Aix-Marseille-Provence a été présenté par la mission interministérielle lors de la conférence métropolitaine du 11 décembre dernier. L'enjeu est de **préparer sans attendre un plan de mobilisation collectif** et d'**engager l'État aux côtés des élus et des acteurs socio-économiques**, pour dégager une vision commune de l'armature des transports métropolitains, s'appuyant sur le pivot de la gare souterraine de St Charles.

---

## Décision n°7 : Poursuivre l'engagement partenarial en faveur de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

---

### Enjeux

Au-delà des opérations programmées dans le CPER, la performance du réseau ferroviaire de la Région PACA à plus long terme reposera sur la création, dans le cadre du projet LNPCA, d'une **nouvelle gare souterraine sous la gare St Charles**. Cet aménagement permettra à la fois d'augmenter de 50% l'offre de TER métropolitaine, mais également d'améliorer les relations entre la future métropole et les autres métropoles régionales.

---

### Mesures

- ▶ Le ministre chargé des Transports, au travers de deux décisions ministérielles complémentaires prises le 7 mai 2014 et le 13 avril 2015, a validé la feuille de route. L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la priorité 1 (définie à la suite des travaux de la commission « Mobilité 21 ») sera lancée en 2017. Cette priorité 1 comprend la traversée souterraine de Marseille, la 4<sup>e</sup> voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne et une section nouvelle entre Nice et la ligne Cannes-Grasse. La faisabilité à terme de la priorité 2 (comprenant les sections Aubagne-Toulon et Est Var-Siagne) sera préservée en permettant la mise en œuvre de protections foncières sur le fuseau retenu. Pour atteindre ces ambitions, s'ajouteront au solde des enveloppes déjà mobilisées (42 M€), 24 M€ (dont 6 M€ de l'État) à contractualiser dans le cadre du CPER 2015/2020.
- ▶ Le projet de gare souterraine offrira également l'opportunité de poursuivre le développement de l'offre TER entre Aix et Marseille, pour passer à 6 voire à 8 TER par heure. Les études de cette 3<sup>e</sup> phase de modernisation (dite MGA3) devront être conduites afin d'envisager **ce nouveau projet à horizon de 10/15 ans**.

---

### Calendrier

Les études concernant la priorité 1 seront approfondies en 2015 et 2016. La concertation sur les territoires sera poursuivie avec l'appui d'un garant désigné par la commission nationale du débat public.

---

## Décision 8 : Dessiner le futur réseau de transport multimodal

---

### Enjeux

Le Livre blanc a établi le **diagnostic des enjeux de mobilité** dans la métropole et élaboré **des scénarii pour la structuration future** du réseau de transport multimodal. Il convient à présent que soit élaboré un schéma consensuel de ce futur réseau, partagé entre l'État et les autorités organisatrices des transports de la métropole.



## Mesure

Une étude (1 M€), est prévue au CPER pour élaborer un schéma consensuel à partir du diagnostic établi par le Livre blanc. Cofinancée à ce stade par l'État et la Région, elle devra également intégrer la participation de la métropole et des différentes autorités organisatrices de transports.

## Calendrier

L'étude sera lancée en 2015.

## Décision n°9 : Identifier et construire ensemble les grands projets de la métropole Aix-Marseille-Provence

### Enjeux

Sur le territoire Aix-Marseille-Provence, les acteurs privés et publics sont à l'initiative de projets économiques, urbains, culturels et sociaux, nombreux et souvent innovants. Construire les partenariats publics ou public-privé, à l'échelle garantissant la viabilité de ces projets, exige **la mobilisation de l'ensemble des acteurs**. La métropole dont la création effective interviendra dans les prochains mois s'emparera des projets qui ont fondé son émergence en particulier les projets de transport.

### Mesure

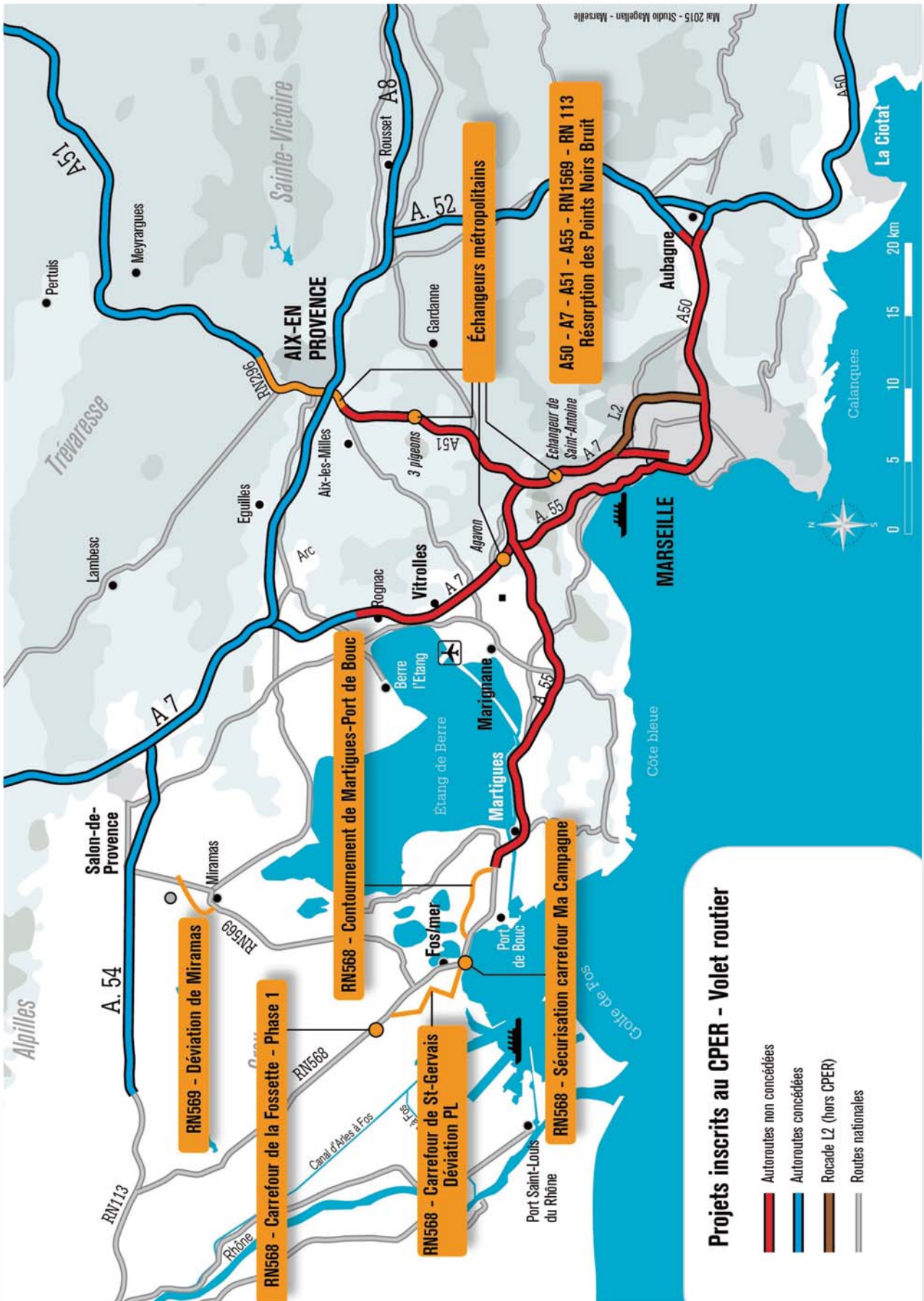
- **Création d'un « comité des projets »** regroupant les collectivités territoriales, l'État, les acteurs économiques, pour établir un recensement partenarial des projets métropolitains. Dans une première phase, le comité des projets aura pour objectif de recenser, sur la base de l'ensemble des travaux existants, notamment ceux réalisés par la mission de préfiguration de la métropole, **tous les projets d'ampleur métropolitaine qui pourraient être menés à bien à partir de la création de la métropole**. Seront notamment concernés les projets de transport, d'aménagement et de développement économique.
- **Lancement d'une étude, dès la mise en place de la gouvernance métropolitaine, sur les conditions du partenariat collectivités-État**. L'étude aura pour objet de définir, par les élus métropolitains, en lien avec les acteurs économiques, des modalités de financement nouvelles et innovantes et de mobiliser un grand nombre de partenaires. Ce processus pourrait par exemple aboutir à **une contractualisation spécifique pour le développement des transports métropolitains** entre l'État, la nouvelle métropole Aix-Marseille et les autres collectivités.

### Calendrier

Le comité des projets sera installé avant l'été. L'étude sera lancée à l'automne et son rapport, rendu dans les six mois. Il sera co-piloté par un(e) élu(e), un membre de la société civile et un expert de l'État.









**PRIORITÉ 3**  
**SOUTENIR**  
**LE RAYONNEMENT**  
**MÉDITERRANÉEN**  
**ET INTERNATIONAL**





Le territoire dispose de nombreux atouts pour conforter son rayonnement international et méditerranéen. **L'État entend contribuer à ce rayonnement en accompagnant les projets et outils métropolitains structurants** qui contribuent à faire d'Aix-Marseille-Provence un territoire de référence, véritable hub organisé d'acteurs et de services capable d'accueillir et de fidéliser les entreprises, d'attirer les talents, d'accélérer les projets et les innovations.

**Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), premier port de France, est un acteur clé à l'échelle de la grande Région Europe-Méditerranée-Afrique.** L'État entend lui donner les moyens de son ambition en favorisant sa croissance au croisement entre la logistique et les transports, l'industrie et les nouvelles perspectives de transition énergétique. Le développement du port doit s'accompagner d'une anticipation pour organiser le transport de marchandises. Le gouvernement entend donc donner une nouvelle impulsion aux projets de fret ferroviaire.

**La métropole est par ailleurs un territoire d'excellence universitaire, en particulier dans le domaine de la santé où l'expertise des acteurs est reconnue.** Issue de la fusion de trois universités, Aix-Marseille Université (AMU) est fortement ancrée dans son territoire où elle a joué un rôle précurseur de la métropole. Avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche, ils forment un écosystème exceptionnel pour promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et le rayonnement international du territoire. L'État accompagne cette excellence universitaire grâce au programme des investissements d'avenir. Le CPER 2015-2020 permettra également de mener à bien de nombreux projets de recherche, d'immobilier universitaire ou de vie étudiante pour conforter cette excellence métropolitaine.

Enfin, le gouvernement soutient deux projets métropolitains phares : **la création d'un campus international pour la coopération et le développement et la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires.** Ces deux projets permettront de renforcer la place de la métropole comme pôle de recherche, de coopération, de formation et d'innovation de dimension internationale, tourné notamment vers la Méditerranée.

# CONFORTER ET ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME

---

## Décision n°1 : Renforcer les actions de coopération logistique et de développement industriel du Port

---

### Enjeux

Le port de Marseille-Fos, porte multimodale au sud de l'Europe, a un rôle clé à jouer dans la captation des flux des centres de production et de consommation en France et en Europe. **En agréant les potentiels disséminés sur le territoire** (que ce soient les flux logistiques privilégiant le report modal ou les implantations industrielles), le port de Marseille-Fos contribuera à inscrire la métropole au cœur des échanges économiques mondiaux. À cet égard, **le réseau fluvial Rhône-Saône est une opportunité** pour drainer les nombreux flux exports et imports des entreprises de Rhône-Alpes et de Bourgogne, ainsi que ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon.

---

### Mesure

**Le lancement de l'agence de développement des trafics MedLink Ports**, début 2015, préfigure la démarche de coopération portuaire et logistique renforcée sur l'axe Rhône-Saône. Elle permettra de promouvoir le transport fluvial de marchandises et de développer l'offre multimodale des plateformes portuaires sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône.

Cette agence, soutenue par l'État, visera à **reconquérir des trafics acheminés actuellement via les ports d'Europe du Nord** (50% des conteneurs qui sont exportés et importés de la région Rhône-Alpes ne passent pas par le port de Marseille).

L'ambition stratégique du port accompagnera aussi **les objectifs de transition énergétique portés par le Gouvernement**. Le développement de la plateforme PIICTO (Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin) rassemblant des industriels de premier rang (Kem One, Lyondell Chimie France, Bayer, GDF Suez Thermique, Air Liquide, Elengy) accompagnera la réindustrialisation de la zone industrialo-portuaire de Fos.

---

### Calendrier

L'initiative MedLink a été lancée début 2015. La réalisation de ce projet et la mise en place de la plateforme PIICTO se poursuivront sur toute la période du projet stratégique, soit jusqu'à 2019.

---

## Décision n°2 : Aménager les infrastructures du Grand Port Maritime de Marseille pour conforter son rayonnement international

---

### Enjeux

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) poursuit deux ambitions majeures : le **développement de l'intermodalité** à une échelle géographique qui dépasse ses limites administratives afin d'intégrer les chaînes logistiques de bout en bout ; la **consolidation et l'extension de son « arrière-pays »** qui doit permettre d'accroître sa compétitivité vis-à-vis d'autres entrées maritimes européennes. La majeure partie



des investissements programmés pour le port sur la période 2015-2020 (près de 300 M€), **soutenus à hauteur de 45 M€ par l'État**, concourent à cette double ambition permettant à terme de conforter son rayonnement international.

## Mesures

- ▶ Pour le développement de l'intermodalité et des solutions logistiques, **la réalisation du terminal de transport combiné de Mourepiane** (60,5 M€ dont 21,7 M€ financés par l'État) permettra de dynamiser les dessertes ferroviaires existantes et de contribuer à la massification des flux.
- ▶ **La création de plateformes logistiques et d'un terminal combiné à Fos** (45 M€ dont 9,7 M€ financés par l'État) permettra d'aménager des zones logistiques à proximité des grands terminaux à conteneurs. Le développement de la desserte ferroviaire longue distance aura pour effet direct de connecter le terminal de Fos à l'hinterland européen (marché intérieur) élargi.
- ▶ Pour l'insertion du port dans le réseau central du réseau transeuropéen de transport, **la modernisation des terminaux à conteneurs** (40 M€ dont 12 M€ financés par l'État) permettra d'adapter les terminaux de Fos 2 XL à l'évolution du modèle international du transport maritime conteneurisé (massification des escales, augmentation de la capacité des navires, exigences de productivité opérationnelle).
- ▶ **L'élargissement de la passe Nord** (32,7 M€ dont 9,8 M€ financés par l'État) **et la réorganisation du pôle Corse et Maghreb** (47 M€ dont 14 M€ financés par l'État) permettra d'adapter les bassins Est à l'augmentation de la taille des nouveaux navires. Ces deux opérations ont vocation à structurer sur le port de Marseille une offre de desserte « Passagers » de qualité internationale pour les lignes régulières et la croisière.
- ▶ Enfin, **la réalisation d'une plateforme vrac multi-clients** (3,5 M€ dont 0,7 M€ financés par l'État) permettra de développer le trafic fluvial de marchandises et d'étendre l'hinterland.

## Calendrier

Les réalisations de ces projets sont prévues sur la période du projet stratégique, soit de 2015 à 2019.

## Décision n°3 : Améliorer les infrastructures de desserte du Port dans le cadre d'une dynamique multimodale

### Enjeux

En cohérence avec le plan stratégique portuaire, et notamment le développement du trafic conteneur (passer de 1 million de conteneurs en 2014 à 1,5 à l'horizon 2020 et viser 3 millions d'ici 2030), **le développement des dessertes fluviales et ferroviaires est indispensable**. Aux côtés de l'ambition pour le développement des modes massifiés, **l'amélioration des dessertes routières reste nécessaire**.

### Mesures

Le projet de liaison Fos-Salon s'inscrit dans une logique de dynamique de desserte multimodale. Ce projet estimé à 350 M€ consiste à **aménager une 2x2 voies de 25 km entre la ZIP de Fos et l'A54 à Salon**. Il bénéficie de crédits d'études portés uniquement par l'État (0,4 M€).

Le volet routier du projet de CPER prévoit une enveloppe de 8 M€ dont 5 M€ de l'État pour **l'aménagement des carrefours de Saint-Gervais, la Fossette et Ma Campagne**. Le but est de résoudre les problèmes de congestion et de sécurité observés. La réalisation de la liaison Martigues – Port de Bouc participe également à l'objectif d'amélioration de l'accessibilité du port.

Par ailleurs, sous réserve des disponibilités budgétaires de l'AFITF, une enveloppe maximale de 10 M€ pourra être mobilisée (sur la durée du plan stratégique portuaire et sur les crédits nationaux dédiés aux actions en faveur du fret) au bénéfice d'investissements permettant **l'augmentation de capacité et la**

**fiabilisation des voies ferrées de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer** ou encore l'amélioration et la sécurisation de la desserte ferroviaire de la plate-forme multimodale et logistique de Clésud.

---

#### Calendrier

Les réalisations de ces projets sont prévues sur la période du projet stratégique, soit de 2015 à 2019.

---

### **Décision n°4 : Mieux articuler la gouvernance du Grand Port Maritime de Marseille avec la métropole**

La constitution de la métropole Aix-Marseille-Provence constitue une opportunité pour examiner une évolution de la gouvernance du grand port qui doit concilier dimension nationale et inscription dans le contexte métropolitain. **L'État est prêt à engager la réflexion sur ce sujet dans le cadre des évolutions institutionnelles en cours.** La réflexion sera conduite d'ici à la fin 2015.

# CONSOLIDER L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE DE LA CONNAISSANCE

## Améliorer le cadre de vie étudiant

---

### **Décision n°1 : Construire 2000 logements sociaux étudiants en plus dans l'académie**

---

#### Enjeux

Avec le lancement du Plan 40 000 en 2013, le Gouvernement a réaffirmé l'ambition du Président de la République de **construire 40 000 logements sociaux étudiants d'ici fin 2017**. 762 logements sociaux étudiants ont été produits en 2013 et 2014 au sein de l'Académie Aix-Marseille.

---

#### Mesure

Dans le cadre du CPER 2015-2020, **l'État participera à la construction de 737 logements sociaux étudiants**. 2000 logements sociaux étudiants seront ainsi construits dans l'académie d'Aix-Marseille d'ici 2017. Plus de 800 logements supplémentaires sont d'ores-et-déjà en projet pour une livraison d'ici fin 2020.

---

#### Calendrier

2015-2020.



### Focus vie étudiante

#### Campus de l'Étoile : achèvement de la réhabilitation exemplaire de la cité Claude-Delorme

La rénovation de la cité universitaire Claude-Delorme, construite en 1964 et située dans les quartiers Nord de Marseille (14<sup>e</sup> arrondissement) sera achevée en 2016 par la réhabilitation du cinquième et dernier bâtiment. Cette cité universitaire a déjà retrouvé un nouveau souffle. Le CROUS a porté un soin particulier à sa réhabilitation afin d'améliorer le cadre de vie et d'étude des étudiants. De nombreux espaces de travail et des cuisines propices à la vie collective y ont été créés.

#### Aix-en-Provence : aménagement d'un théâtre de 57 places et de 4 studios pour enseignants-chercheurs

Le CROUS d'Aix-Marseille a financé à hauteur de 600 000 euros la transformation de la salle de conférence de la cité universitaire des Gazelles (Aix) alors laissée à l'abandon en un espace dédié aux arts vivants (théâtre et danse). Cette salle, équipée de manière professionnelle, constituera un équipement complémentaire pour la production culturelle étudiante et sa programmation se fera en association avec l'université.

## Vers les campus du XXI<sup>e</sup> Siècle

### Décision n°2 : Rééquilibrer les investissements du CPER vers les quartiers Nord de Marseille

#### Enjeux

En 2009, à l'occasion de l'opération Campus, l'État a apporté son soutien aux campus d'Aix-en-Provence et de Marseille Luminy. Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'État décide de rééquilibrer ses investissements au profit du campus de l'Étoile situé dans les quartiers Nord de Marseille pour moderniser le cadre de vie, d'étude et de recherche.

#### Mesures

- ▶ Au titre du CPER 2015-2020, l'État mobilise une enveloppe de 32,5 M€ pour l'Enseignement supérieur et la Recherche dont **plus de 24 M€ sur la métropole Aix-Marseille-Provence**. Près de 55% de cette enveloppe sera investie dans les quartiers Nord en particulier sur le campus Étoile pour moderniser près de 9 000 m<sup>2</sup> d'espaces de recherche et d'enseignement, conforter le développement de l'École centrale de Marseille ou encore sécuriser les bâtiments du site de l'hôpital Nord. Avec l'apport des collectivités, ce sont donc près de 30 M€ qui seront investis sur ce campus entre 2015 et 2020.
- ▶ **L'État a décidé d'apporter un soutien exceptionnel supplémentaire de 1 M€** dans le cadre du CPER **pour renforcer la mise en sécurité des bâtiments du site de l'hôpital Nord** et préparer l'évolution du site qui s'appuiera sur le développement de la présence des formations paramédicales et l'émergence d'un pôle de recherche et technologique en santé tertiaire.

#### Calendrier

Dans le cadre de l'opération Campus, les travaux sur le campus d'Aix-en-Provence ont débuté et la livraison est prévue pour la rentrée 2017. Sur le campus de Marseille-Luminy, le partenariat public-privé devrait être signé en juin 2016. Les opérations financées au titre du CPER seront progressivement lancées entre 2015 et 2020 ; les premières opérations seront livrées dès 2018.

# Conforter le pôle recherche en santé d'envergure européenne

La fusion des 3 universités d'Aix-Marseille, début 2012, avec la création d'Aix Marseille Université (AMU) et le regroupement des équipes pour faire émerger des pôles de recherche de premier plan donnent **une visibilité internationale à cette université**. Elles conduisent, dans le secteur de la santé, à renforcer la spécialisation des différents campus de l'université, aux côtés du développement de laboratoires des organismes de recherche sur le territoire de la métropole : l'Inserm, le CNRS ou encore l'IHU « Méditerranée Infection ». Parmi les 3 domaines scientifiques majeurs figurent l'immunologie, la microbiologie-infectiologie et les neurosciences.

---

## Décision n°3 : Restructurer le secteur de la santé dans le centre et le nord de Marseille

### Enjeux

L'IHU « Méditerranée Infection » est **unique en France dans le domaine de la microbiologie et des maladies infectieuses**. Ce projet se traduit par la construction d'un bâtiment sur le site de Timone (Marseille centre) dédié à la recherche, à l'accueil médical spécialisé et à la valorisation de la recherche. Des équipes déjà implantées sur le site de Timone vont rejoindre ce nouveau bâtiment. Ce projet s'inscrit dans une rénovation plus large du secteur santé à Marseille, particulièrement pour les sites de Timone et de Marseille-Étoile.

### Mesure

La première étape de ce projet, **dont le coût est estimé à 15 M€**, est financée au titre du CPER 2015-2020. La mise en sécurité des bâtiments de l'hôpital Nord est assurée au titre du CPER 2015-2020.

### Calendrier

La livraison de l'IHU est prévue au premier trimestre 2016. Les travaux de restructuration sur le site de la Timone débuteront en 2016 et le regroupement des équipes dans le domaine des neurosciences sur Timone se fera progressivement à partir de 2017-2018.

---

## Décision n°4 : Poursuivre le développement du projet « Marseille Immunopôle »

### Enjeux

Le projet « Marseille Immunopôle », situé sur le campus de Luminy au sud de Marseille, est particulièrement structurant pour la région PACA. Porté par le pôle de compétitivité Eurobiomed, il vise à **promouvoir la recherche et l'innovation, pour la mise à disposition aux patients de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires**. Fédérant l'INSERM, le CNRS, l'AMU, l'AP-HM et plusieurs industriels au rang desquels Innate-Pharma et Sanofi, le projet « Marseille Immunopôle » est accompagné par le pôle de compétitivité Eurobiomed. Il a développé des synergies avec l'IHU et la SATT Sud Est.

## Mesure

Le volet recherche du projet « Marseille Immunopôle » bénéficie d'un soutien de l'État aux côtés d'autres co-financeurs. Le démonstrateur industriel CIMTECH en est l'une des briques. Il bénéficie d'une **dotations du programme d'investissements d'avenir de 19 M€**, afin de créer une plate-forme d'immunotechnologie pour la validation de nouvelles cibles thérapeutiques et le traitement à l'aide d'anticorps de maladies inflammatoires ou de cancers.

Le CPER 2015-2020 contribue à la **concrétisation du projet de pépinière d'entreprises** Luminy Biotech dédiée au développement des bio-technologies. « Marseille Immunopole » deviendra le passage obligé **des innovations thérapeutiques d'excellence** dans le domaine des anticorps monoclonaux (cancérologie).

## Calendrier

Initié dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, ce projet se poursuit avec le CPER 2015-2020.

## Décision n°5 : Soutenir le développement de la filière en mécanique et acoustique de Marseille Nord

### Enjeux

Le projet CEMEA (Caractérisation et Essais en Mécanique, Energie et Acoustique) est porté par l'École centrale de Marseille avec Aix Marseille Université et le CNRS. Il positionne le pôle « Mécanique et Acoustique » de Château Gombert **au plus haut niveau international**. Le projet regroupera les forces de nombreux laboratoires sur le site unique de Château-Gombert de manière à répondre aux grands enjeux actuels de société : les risques, l'énergie, l'habitat durable et les transports.

### Mesure

**Le CPER 2015-2020 finance l'acquisition d'équipements** qui concernent principalement la thermo-physique, des moyens d'évaluation acoustique et des moyens expérimentaux autour de la soufflerie supersonique, ainsi que la construction d'un bassin de génie côtier. Ce projet, tout en renforçant fortement l'attractivité du site de Marseille-Étoile, y compris à l'international, participera aussi pour une part à la structuration de la filière aéronautique régionale dans l'agglomération d'Aix-Marseille.

### Calendrier

Le projet démarrera dans le cadre de la programmation du CPER 2015-2020.

# OUVRIR LA MÉTROPOLE SUR LA MÉDITERRANÉE ET LE MONDE

Marseille, les Bouches-du-Rhône et la région PACA réunissent un potentiel unique sur les plans culturel, économique et humain pour exprimer la vocation méditerranéenne de notre pays. Grâce à des infrastructures modernes et actives, ce territoire dispose de tous les atouts pour **jouer un rôle de premier plan dans la coopération et les échanges inter-méditerranéens**. Les réunions internationales (« 5+5 Éducation » en octobre 2014 ou la prochaine « MedCop21 »), la présence d'institutions internationales, le succès de la Foire de Marseille dans toute la Méditerranée, l'accueil de milliers d'étudiants des deux rives à l'Université d'Aix-Marseille témoignent de son attractivité. La Villa Méditerranée symbolise cette ouverture de la métropole sur le monde. La densité des jumelages et des projets de coopération décentralisée menés par les collectivités territoriales avec des dizaines de villes ou régions, en Méditerranée et au-delà, illustrent leur volonté de partager leurs expériences au-delà des frontières et leur réputation d'excellence mondiale.

---

## Décision n°1 : Réaffirmer le soutien de l'État pour le projet de campus international dédié à la coopération et au développement

---

### Enjeux

Le territoire métropolitain compte de nombreux acteurs majeurs de recherche, de formation et d'innovation de dimension internationale avec une forte projection vers la Méditerranée et l'Afrique sahélienne. Une dynamique de site est déjà engagée autour de l'initiative d'excellence À\*MIDEX (AMU, ECM, IEP, CNRS, Inserm, CEA, IRD, AP-HM) pour partager une ambition en matière d'attractivité et de rayonnement international. L'objectif de ce campus est de favoriser le rayonnement international et l'attractivité du territoire métropolitain et de la région PACA en matière de formation, de recherche et d'innovation.

---

### Mesures

Afin de coordonner les acteurs impliqués et de faire émerger des synergies au sein de cet écosystème remarquable, l'institut de recherche pour le développement (IRD), en relation étroite avec l'AMU, entend porter le **projet campus international pour la coopération et le développement**. Il s'agira de :

- ▶ promouvoir des consortiums et soutenir l'élaboration de programmes collaboratifs dans les domaines de la recherche, de l'expertise et de l'innovation, notamment sur financements multilatéraux ;
- ▶ encourager et accompagner des démarches de formation à la coopération internationale et au développement (mise en place d'écoles d'été, de formations pour hauts cadres, dispositifs de bourse, chaires d'excellence finalisées, etc.) ;
- ▶ mutualiser les compétences, infrastructures et équipements entre partenaires sur la base d'une mise en réseau élargie au plan territorial.

---

### Calendrier

**2015** : définir un cadre de gouvernance et de pilotage partagé avec les partenaires du projet ; élaborer un plan d'action définissant les orientations et thématiques prioritaires au regard des actions identifiées dans le cadre du CPER et en cohérence avec les stratégies propres des entités constituant ce campus.

**2016** : lancement d'« Écoles d'été » pour les cadres francophones de haut niveau sur les thématiques majeures des enjeux globaux (changement climatique, santé, réduction des inégalités et développement durable, villes intelligentes, agriculture intelligente, etc.) ; constitution de chaires de recherche et d'enseignement en sciences humaines et sociales sur les thématiques méditerranéennes et sahéliennes.

---

## Décision n°2 : Construire à Marseille l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires

---

### Enjeux

Le regroupement de l'École nationale supérieure d'architecture, de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional et de l'École nationale supérieure du paysage au sein de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires a pour objectif de **créer un pôle pédagogique et scientifique unique en France**, autour des métiers de l'aménagement et du développement durable des territoires. La réunion de l'ensemble de ces compétences permettra de réfléchir aux enjeux et propositions pour la ville méditerranéenne de demain. Il contribuera également à une vision renouvelée de la relation ville-nature. Cette opération accompagne par ailleurs la **politique de revitalisation du centre-ville autour de la gare Saint-Charles et de la Porte d'Aix**, avec la création d'un quartier universitaire en entrée de ville au cœur de la zone Euro-méditerranée.

---

### Mesure

L'État participe à hauteur de **20,3 M€**, dans le cadre du CPER 2015-2020, à la construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires. L'État prendra toute sa part, aux côtés des collectivités, à la finalisation du plan de financement de ce projet majeur.

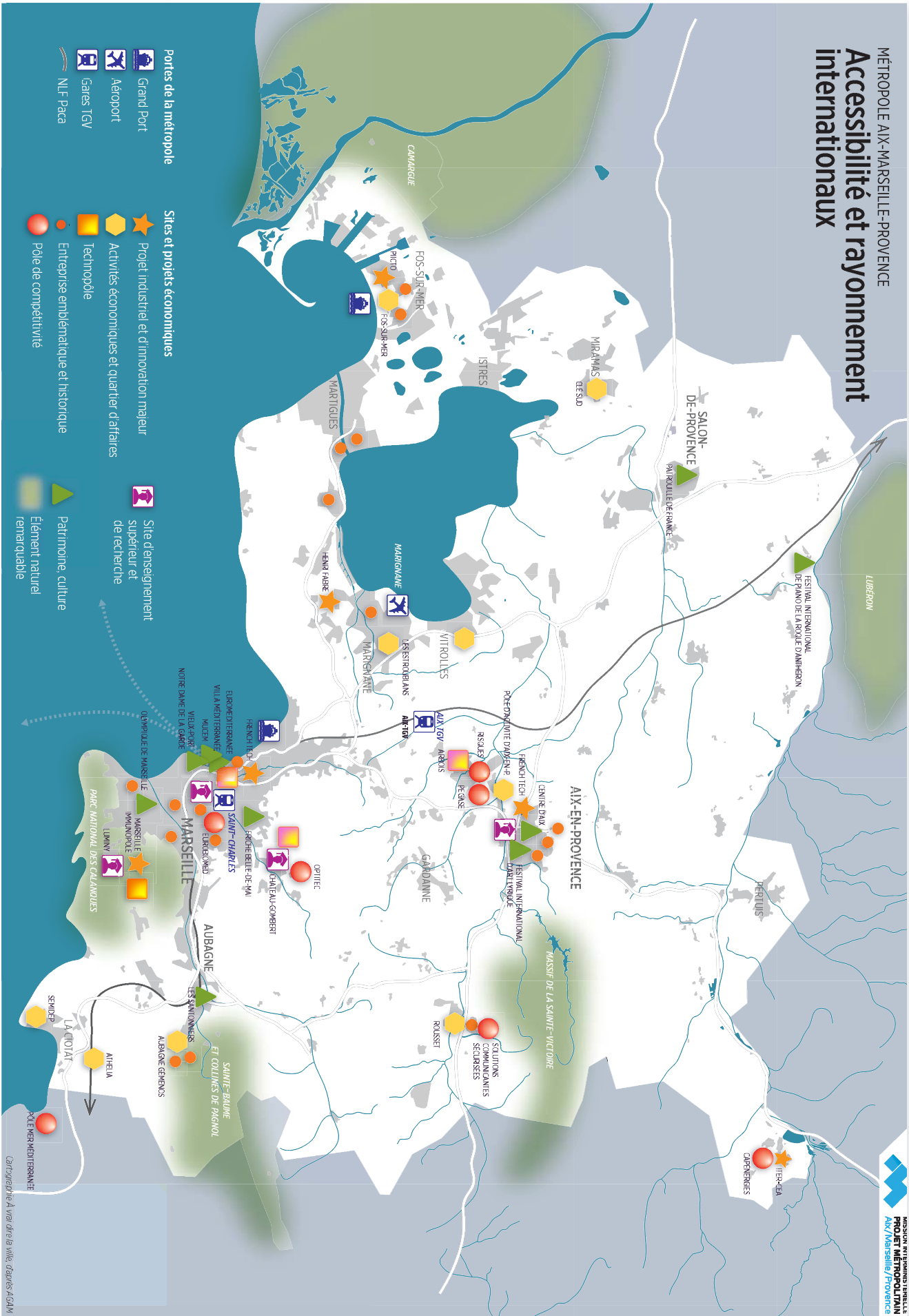
---

### Calendrier

Les études de pré-programmation sont achevées. La consultation de maîtrise d'œuvre est prévue début 2016 et le démarrage des travaux début 2018, pour une ouverture à la rentrée universitaire 2020.

# MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Accessibilité et rayonnement internationaux



- Portes de la métropole**
- Grand Port
  - Aéroport
  - Gares TGV
  - NLE Paca

- Sites et projets économiques**
- Projet industriel et d'innovation majeur
  - Activités économiques et quartier d'affaires
  - Technopôle
  - Entreprense emblématique et historique
  - Pôle de compétitivité

- Site d'enseignement supérieur et de recherche
- Patrimoine culture
- Élément naturel remarquable

Cartographie: A via dre la ville, drapes AICAM

**PRIORITÉ 4**  
**ACCOMPAGNER**  
**LE DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCONOMIQUE**  
**ET LE POTENTIEL**  
**D'INNOVATION**





Du numérique à l'agriculture en passant par la santé, les énergies, le tourisme, la logistique, l'aéronautique ou les activités urbaines et culturelles directement liées à la ville, nombreux sont les pôles d'excellence de la métropole Aix-Marseille-Provence.

**La création de la métropole est une chance pour les acteurs de l'innovation et du développement économique.** Elle doit apporter de la simplification et de l'efficacité dans les relations entre acteurs publics et privés. Le changement d'échelle institutionnelle va renforcer les écosystèmes territoriaux, élargir la base de leur attractivité et de leur rayonnement international. À cette échelle territoriale nouvelle, la métropole d'Aix-Marseille-Provence a enregistré la deuxième plus forte croissance de l'emploi des métropoles européennes entre 2000 et 2012 (source OCDE, 2013).

**L'enjeu pour la métropole est de conquérir de nouveaux marchés.** L'État, au côté de la future métropole et de la Région, initie, soutient et finance des projets créateurs de richesses et d'emplois. En s'appuyant sur les priorités définies dans le cadre de la seconde phase de la Nouvelle France Industrielle (via le projet « Industrie du futur » et les 9 solutions industrielles associées) ainsi que sur les actions contractualisées dans le cadre du CPER, l'État veut accompagner des projets structurants portés par les acteurs de ce territoire.

---

## Décision n°1 : Faire du projet « Henri-Fabre » un succès pour le territoire

### Enjeux

« Henri-Fabre » est un projet ambitieux né des conclusions de la conférence régionale de l'industrie. En prenant appui sur le potentiel du pôle aéronautique situé autour de l'Étang de Berre (à Vitrolles – Marignane, à Istres et Salon de Provence), **son objectif est de construire un nouveau modèle de développement industriel** : plus collectif, plus collaboratif, tiré par l'innovation et des relations plus partenariales entre les industries de toutes tailles. Un partenariat s'est mis en place entre les acteurs privés et publics autour de trois piliers :

- **un technocentre**, lieu d'échanges, de transferts technologiques et de partage de services entre les acteurs de la filière aéronautique et d'autres filières (ITER, nucléaire, énergies renouvelables, génie biomédical, microélectronique...). Bâtiment amiral de 16 400 m<sup>2</sup>, il sera construit sur la zone des Florides à Marignane. Ce centre, de référence mondiale, sera focalisé autour de deux expertises clés : la mécanique, les matériaux et procédés du futur et les services avancés aux industries. La plate-forme mutualisée d'innovation « Inovsys », financée par le programme des investissements d'avenir et opérationnelle depuis octobre 2014, y sera logée ;
- **une offre de formation à la fois initiale et continue** adaptées aux besoins des entreprises, en liaison étroite avec les institutions académiques : dès 2013, le campus des métiers et des qualifications aéronautiques de PACA a été labellisé et a permis d'organiser de très nombreuses actions ;
- **le réseau des entreprises de la filière** : le projet propose de repenser leurs relations, notamment les liens entre donneurs d'ordre et sous-traitants, selon le concept d'entreprise étendue. Il s'agit de conforter les PME du secteur et de renforcer leurs capacités d'innovation et leur compétitivité.

Dans ce cadre partenarial et inter-filière, au cœur de la métropole et sur plus de 150 hectares, le projet « Henri-Fabre » devrait mettre en place un écosystème interdépendant d'innovation collective et créer **7 000 emplois à l'horizon 2020-25**.

### Mesures

Pour accompagner de manière déterminée la mise en œuvre de ce projet, l'État et ses partenaires ont décidé d'utiliser :

- le cadre du CPER, *via* le volet « Innovation Usine du futur » ;
- le programme d'investissements d'avenir (notamment l'appel à projet « Projets industriels d'avenir – Générique »). L'accompagnement financier pourra représenter, toutes parts publiques confondues, **jusqu'à 50% des coûts éligibles des projets**.
- la création du label « Excellence industrielle » pour les formations à faible attractivité sur les métiers en tension, et la mise en œuvre d'une démarche prospective sur les formations du futur. Un dossier de financement au titre de l'appel à projets « Partenariats pour la Formation professionnelle et l'emploi » du programme d'investissements d'avenir sera déposé en septembre 2015.

### Calendrier

Mise en service du technocentre en 2019 (première pierre en 2017).

Label excellence industrielle à la rentrée 2015.

## Décision n°2 : Accompagner le renouvellement de la gamme d'Airbus Helicopters

### Enjeux

Airbus Helicopters est **le premier employeur privé en région PACA**. Le groupe draine également un important flux de sous-traitance, auprès de PME en particulier. Différentes initiatives soutenues par l'État, notamment la plateforme d'innovation Inovsys, accompagnent l'effort entrepris par le groupe. L'État a fortement contribué au financement du projet X4 (maintenant connu sous le nom commercial H160). Il a ainsi apporté 215 M€ dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. L'État poursuivra son soutien actif au renouvellement de la gamme d'Airbus Helicopters.

### Mesures

- Soutenir la poursuite du renouvellement de la gamme civile d'Airbus Helicopters *via* des avances remboursables ;
- Commander par le ministère de la Défense 7 nouveaux hélicoptères Tigre et 6 nouveaux hélicoptères NH90.

### Calendrier

La première présentation du prototype de l'hélicoptère H160 en France est prévue le 29 mai 2015 pour une mise en service en 2018. La livraison des 6 nouveaux NH90 (74 au total) s'échelonne entre 2017-2019 ; et celle des 7 nouveaux Tigre entre 2017-2018 (68 au total).

## Décision n°3 : Accompagner « The Camp », projet phare d'Aix-Marseille French Tech

### Enjeux

Le projet « The Camp » est **un écosystème orienté vers la création de la ville de demain en réunissant les « talents » du monde entier** et en leur mettant à disposition un lieu voué à la recherche de solutions pour rendre les métropoles plus durables et plus équitables. Il accueillera des startups et des PME de croissance pour les accompagner dans leur développement. Ce projet a pour objectif de développer **une dynamique collective associant acteurs publics et privés** en faveur du développement des écosystèmes de startups et d'entreprises de croissance numérique et de participer à la création et au déploiement des solutions qui rendront la ville plus intelligente. Il permettra **la création d'emplois directs** (une quarantaine de permanents sur le site) **et indirects** (contrats de sous-traitance, accélérateur de startups...).

### Mesures

- « The Camp » a répondu à l'appel à projets « culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » dont l'objectif est de créer des plateformes régionales pour la pédagogie de l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.
- Dans le cadre de la French Tech et du PIA, « The Camp » pourra également répondre à l'appel à manifestation d'intérêt, ouvert depuis décembre 2014, pour les investissements dans des structures d'accélération de croissance des startups innovantes.
- Le plan de financement sera finalisé pour la construction (sur un terrain de 8 hectares situés sur la zone de l'Arbois à Aix-en-Provence) de 12.000 m<sup>2</sup> d'espaces de travail, de rencontre et de formation, associés à de l'hébergement et des services.

### Calendrier

Le programme immobilier du campus « The Camp » sera livré fin 2016.

---

## Décision n°4 : Faire de la métropole le leader en matière d'innovation dans la ville durable

### Enjeux

Le gouvernement a lancé une réflexion sur le développement du modèle français de ville durable qui passe par **la mise en place d'un Institut de la ville durable**, actuellement en cours de préfiguration par l'ANRU. Cette démarche a pour but de développer la compétitivité des entreprises françaises dans ce domaine, notamment dans le cadre de démonstrateurs, de valoriser ces compétences à l'international et de stimuler à l'échelle nationale la coopération entre acteurs : maîtres d'ouvrage dont les collectivités, entreprises, société civile.

La métropole Aix-Marseille-Provence est **un véritable laboratoire en matière de ville durable puisqu'elle regroupe plusieurs initiatives précurseur**. Le territoire a développé une vision partagée de la ville durable, autour de trois entités : Euroméditerranée, l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (Avitem) et The Camp.

### Mesure

**Le projet d'Éco-cité « Smartseille »** développé au sein de l'îlot Allar (4 000 habitants attendus, 2,7 hectares) fera de ce quartier prioritaire un territoire d'excellence en termes de transition énergétique, tout en étant axé sur la mixité sociale et fonctionnelle. La première pierre de cette opération emblématique a été posée début avril. La métropole est éligible aux financements du PIA « Ville de demain ». L'accompagnement des actions innovantes de l'îlot Allar sera amplifié dans la seconde tranche de ce PIA opéré par la Caisse des dépôts.

### Calendrier

2015 : labellisation du démonstrateur « Smartseille ».

---

## Décision n°5 : Encourager le développement des réseaux électriques intelligents

### Enjeux

Les réseaux électriques intelligents (REI) sont **l'une des filières industrielles françaises d'excellence**, avec 15 000 emplois et 3 Md€ de chiffre d'affaires. Elle est intégrée à la solution industrielle « Ville durable » de la seconde phase de la Nouvelle France Industrielle.

### Mesure

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « déploiement à grande échelle des REI » a été lancé. Il vise à sélectionner un territoire pour y déployer à grande échelle des technologies « cœur smart grid ». La Région a mandaté Capénergies pour mener un travail de pilotage de la candidature de PACA, avec plusieurs collectivités.

### Calendrier

La sélection du premier territoire concerné par le déploiement à grande échelle des REI est prévue en octobre 2015.

## Décision n° 6 : Lancer l'appel à projets du partenariat régional d'innovation PACA

### Enjeux

Dans une logique de partenariat et d'expérimentation, le Premier ministre a annoncé la mise en place de partenariats avec les Régions dans le cadre des investissements d'avenir pilotés par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Ils impliquent **un cofinancement et une codécision de l'État et de la Région sur des projets d'innovation présentés par des entreprises**. La Région PACA a été retenue pour cette expérimentation, et ce partenariat fait l'objet d'une inscription au CPER 2015-2020 dans le volet « Innovation, filières d'avenir et usine du futur ».

### Mesure

La mise en œuvre de l'expérimentation « partenariats régionaux d'innovation » en PACA (bras armé du CPER sur le volet innovation) passe en phase opérationnelle dès juin 2015. **Le cahier des charges de l'appel à projets sera publié dès le 30 mai au Journal officiel**. Ce nouveau dispositif vient renforcer les dispositifs existants et complète la palette d'outils de financement en faveur des entreprises de la région. Les entreprises régionales présentant des projets d'innovation pourront bénéficier de subventions ou d'avances remboursables pour mener à bien leurs projets.

### Calendrier

30 mai 2015 : publication du texte de l'appel à projets au Journal officiel. 1<sup>er</sup> juin 2015 / 30 avril 2016 : dépôt des dossiers (date limite : 30 avril 2016). Le délai d'instruction des dossiers complets sera rapide (6 semaines) pour coller au temps économique de l'entreprise.

## Décision n°7 : Développer un projet alimentaire territorial

### Enjeux

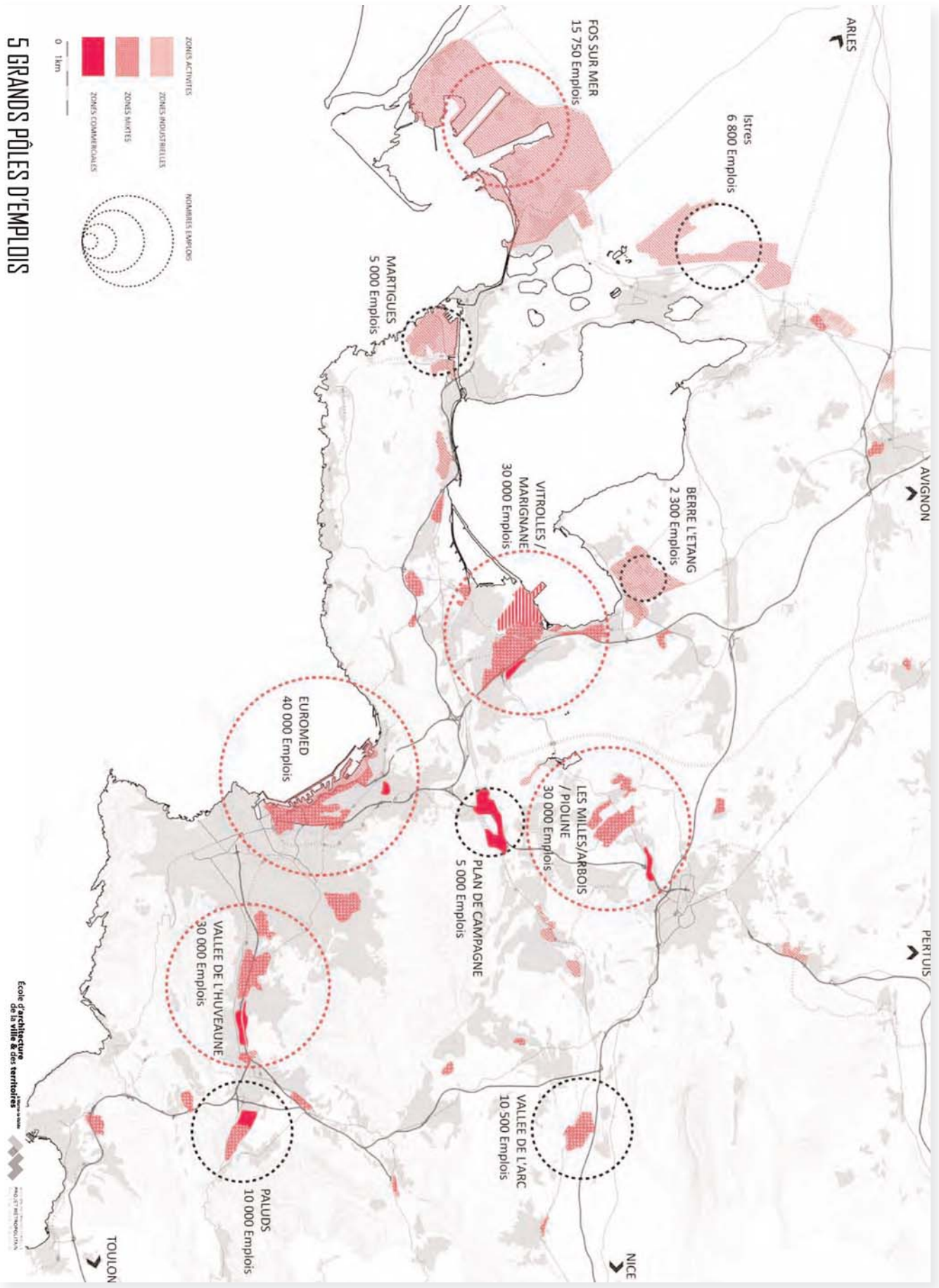
Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche volontaire, inscrite dans la loi d'avenir pour l'agriculture. Elle vise à relocaliser l'économie, l'agriculture et les services, pour s'orienter vers un système agricole et alimentaire respectueux de l'environnement et de la santé. Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation. La métropole Aix-Marseille Provence rassemble plus d'1,8 M d'habitants ce qui en fait le plus gros bassin de consommation de la région. Le PAT visera à structurer un système agricole approvisionnant la métropole en produits locaux de qualité, par le soutien à l'installation des agriculteurs, le développement des circuits-courts, l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective.

### Mesure

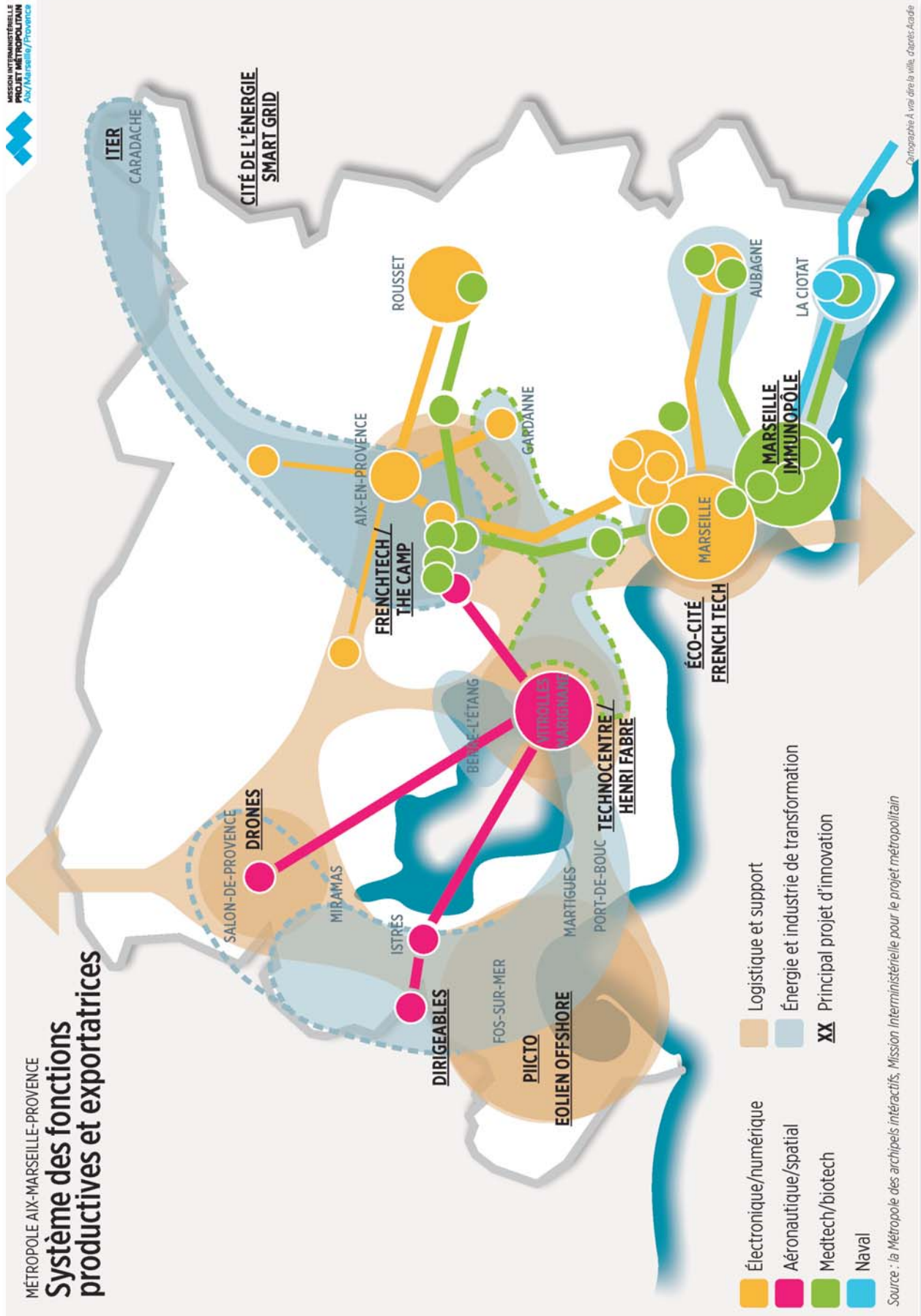
L'État et les collectivités volontaires co-financeront pendant trois ans, **à hauteur de 100 000 € au total** et en mobilisant également les fonds européens, la mise en œuvre d'un PAT. Un porteur de projet et un chargé de développement seront recrutés pour élaborer un diagnostic débouchant sur un plan d'actions et réaliser l'animation territoriale auprès des acteurs locaux.

### Calendrier

Mise en œuvre immédiate.











# **ANNEXES**



# SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

## Priorité 1 - Mettre en action la République

### Concrétiser les engagements pour la jeunesse et les valeurs citoyennes

- Décision n°1 :** Amplifier l'action menée au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des populations les plus fragiles
- Décision n°2 :** Agir pour le développement économique dans les quartiers
- Décision n°3 :** Assurer l'accès aux soins de tous les publics
- Décision n°4 :** Ouvrir le service militaire volontaire aux jeunes de la métropole et créer un centre en région PACA
- Décision n°5 :** Recruter 100 jeunes en service civique en septembre dans les écoles et établissements scolaires de Marseille
- Décision n°6 :** Amplifier la préscolarisation des moins de trois ans, en particulier dans les réseaux d'éducation renforcés (REP+), pour favoriser la réussite scolaire de tous
- Décision n°7 :** Des parcours d'excellence culturels pour les jeunes des quartiers prioritaires de Marseille
- Décision n°8 :** Lancer le plan numérique à Marseille dès la rentrée 2015
- Décision n°9 :** Vaincre le décrochage en développant les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de retour en formation
- Décision n°10 :** Ouverture de deux nouvelles classes passerelles à la rentrée 2015
- Décision n°11 :** Accueillir des jeunes supplémentaires à l'EPIDE de Marseille
- Décision n°12 :** Déployer le dispositif AFPA deuxième chance à Marseille
- Décision n°13 :** Développer l'apprentissage au service d'une insertion professionnelle réussie
- Décision n°14 :** Faire de SIMPLonMARS l'un des éléments de la Grande école du Numérique
- Décision n°15 :** Mettre en œuvre du plan « Citoyens du sport »
- Décision n°16 :** Élargir des créneaux d'ouverture des équipements sportifs / Apprendre à nager aux enfants et aux jeunes de Marseille
- Décision n°17 :** Soutenir la création d'équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

### Assurer une mobilisation permanente sur les enjeux de sécurité

- Décision n°1 :** Fidéliser trois unités de forces mobiles dans les zones de sécurité prioritaires et renforcer le lien entre la police et la population
- Décision n°2 :** Renforcer la lutte contre les stupéfiants
- Décision n°3 :** Mieux prendre en compte la sécurisation des chantiers de rénovation urbaine

## Soutenir la construction de logements et la mixité sociale

- Décision n°1 :** Renforcer l'application de la loi SRU
- Décision n°2 :** Poursuivre la production de logements dans le cadre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Euromed
- Décision n°3 :** Achever le premier programme national de rénovation urbaine et lancer le nouveau programme de renouvellement urbain
- Décision n°4 :** Élargir et renforcer l'action de l'établissement public foncier (EPF) PACA
- Décision n°5 :** Améliorer le traitement des recours pour accélérer la sortie des opérations d'aménagement
- Décision n°6 :** Améliorer et renforcer les capacités d'hébergement

## Rénover et traiter l'habitat indigne et dégradé

- Décision n°7 :** Renforcer l'action de l'État pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Décision n°8 :** Lancer une étude de préfiguration d'opérations de requalification de copropriétés dégradées
- Décision n°9 :** Conforter l'action d'Euroméditerranée et étendre son champ d'action sur des opérations ciblées de traitement d'habitat dégradé
- Décision n°10 :** Organiser et encadrer le relogement et la reconstitution de l'offre

## Priorité 2 – Agir pour les transports et la mobilité des habitants

### Apporter des réponses immédiates

- Décision n°1 :** Aménager des voies dédiées aux bus sur les autoroutes et voies rapides
- Décision n°2 :** Engager immédiatement les travaux du volet routier du CPER
- Décision n°3 :** Accompagner la réalisation de nouvelles lignes de transports collectifs et améliorer la qualité de service
- Décision n°4 :** Améliorer l'insertion urbaine des infrastructures de transports

### Engager des projets structurants

- Décision n°5 :** Concrétiser les projets ferroviaires du CPER
- Décision n°6 :** Poursuivre le projet de contournement de Martigues – Port de Bouc

### Imaginer le réseau de transport métropolitain du futur

- Décision n°7 :** Poursuivre l'engagement partenarial en faveur de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)
- Décision n°8 :** Dessiner le futur réseau de transport multimodal
- Décision n°9 :** Identifier et construire ensemble les grands projets de la métropole Aix-Marseille-Provence

## Priorité 3 – Soutenir le rayonnement méditerranéen et international

### Conforter et accélérer le développement du Grand Port Maritime

- Décision n°1 :** Renforcer les actions de coopération logistique et de développement industriel du Port
- Décision n°2 :** Aménager les infrastructures du Grand Port Maritime de Marseille pour conforter son rayonnement international
- Décision n°3 :** Améliorer les infrastructures de desserte du Port dans le cadre d'une dynamique multimodale
- Décision n°4 :** Mieux articuler la gouvernance du Grand Port Maritime de Marseille avec la métropole

### Consolider l'économie métropolitaine de la connaissance

- Décision n°1 :** Construire 2000 logements sociaux étudiants en plus dans l'académie
- Décision n°2 :** Rééquilibrer les investissements du CPER vers les quartiers Nord de Marseille
- Décision n°3 :** Restructurer le secteur de la santé dans le centre et le nord de Marseille
- Décision n°4 :** Poursuivre le développement du projet « Marseille Immunopôle »
- Décision n°5 :** Soutenir le développement de la filière en mécanique et acoustique de Marseille Nord

### Ouvrir la métropole sur la Méditerranée et le monde

- Décision n°1 :** Réaffirmer le soutien de l'État pour le projet de campus international dédié à la coopération et au développement
- Décision n°2 :** Construire à Marseille l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires

## Priorité 4 – Accompagner le développement économique et le potentiel d'innovation

- Décision n°1 :** Faire du projet « Henri- Fabre » un succès pour le territoire
- Décision n°2 :** Accompagner le renouvellement de la gamme d'Airbus Helicopters
- Décision n°3 :** Accompagner « The Camp », projet phare d'Aix-Marseille French Tech
- Décision n°4 :** Faire de la métropole le leader en matière d'innovation dans la ville durable
- Décision n°5 :** Encourager le développement des réseaux électriques intelligents
- Décision n°6 :** Lancer l'appel à projets du partenariat régional d'innovation PACA
- Décision n°7 :** Développer un projet alimentaire territorial



# BILAN EN MAI 2015 DU VOLET COHÉSION SOCIALE DU PACTE DE SÉCURITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

*En novembre 2013, le Gouvernement annonçait la mise en œuvre d'un Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille. Celui-ci rassemblait les services de l'État, avec le soutien des collectivités territoriales et la contribution des associations, habitants et acteurs de la société civile, pour mettre en œuvre une politique globale en faveur des quartiers populaires de la ville. Trois grandes priorités étaient fixées : l'éducation et la jeunesse, le cadre de vie et les services publics dans les quartiers, l'emploi et l'insertion professionnelle.*

**Hébergement :** Marseille compte environ 12 000 sans-abris avec un retard notable en matière de capacité de prise en charge. Les moyens supplémentaires ont permis la création de : 80 logements supplémentaires pour les sortants de CHRS ; 77 places pour les personnes sortant d'incarcération ou souffrant de troubles psychiatriques ; 28 places en CHRS ; l'accès au logement de 50 familles Roms en insertion grâce à de l'intermédiation locative ; un accompagnement social renforcé à l'Unité d'Hébergement d'Urgence ; et la prise en charge des femmes victimes de violences à l'Accueil de jour Crimée.

**Médiation sociale :** une médiation sociale urbaine a été mise en place par l'État et les bailleurs sociaux de Marseille sur 14 quartiers comprenant 24 résidences les plus sensibles avec trois porteurs associatifs. 35 médiateurs sont sur le terrain depuis plus d'un mois pour les 9 500 logements sociaux concernés. Les équipes de médiateurs de tranquillité publique aux abords des établissements scolaires - 140 au total - sont opérationnelles aux abords de tous les collèges et lycées généraux et de 9 lycées techniques ou professionnels des quartiers prioritaires. Les animations en pieds d'immeubles portées par l'association « Marseille Nord Hand Ball » ont été réalisées sur 13 cités de Marseille avec 1 600 jeunes présents. Grâce aux crédits de la CNAF, les centres sociaux des quartiers prioritaires de Marseille ont été dotés de 46 postes d'animateurs « Jeunesse » à même renforcer les actions en direction de ce public.

**Cadre de vie :** la ville de Marseille compte 6 000 copropriétés en difficulté dont une centaine très dégradée. Une action d'auto-réhabilitation des 6 copropriétés les plus dégradées a été mise en place avec des travaux réalisés dans les parties communes mais également dans les appartements avec 86 diagnostics réalisés et 48 chantiers d'auto réhabilitation menés. La dotation « politique de la ville », passée de 3 à 5 M€, a permis de financer 97 projets d'investissement pour la ville de Marseille (écoles, maisons pour tous et centres sociaux, équipements sportifs dans les quartiers, crèches...) et 5 pour la communauté urbaine (voirie-désenclavement des cités).

**Accès aux soins :** la maison de santé de Saint-Louis a été ouverte et les projets de centre de santé de Kallisté et d'Édouard Toulouse sont en cours. La PASS médico-sociale de l'hôpital-Nord, permettant une meilleure prise en charge mère-enfant, a été doublée. Le renforcement de l'accompagnement des jeunes en situation de souffrance psychique est effectif avec 10 places. La création du pôle de santé hospitalo-universitaire est en bonne voie avec des négociations en cours entre l'APHM et le centre commercial Grand Littoral. L'équipe « Ressources » (intervenant dans les centres sociaux des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements) et l'équipe mobile expérimentale (intervenant à domicile) ont été mises en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

**Culture :** les crédits exceptionnels du Pacte ont permis de financer 20 opérateurs culturels de proximité pour la mise en place d'actions en direction de la jeunesse. Les crédits EAC ont été réorientés pour bénéficier à 27 opérateurs culturels de Marseille. Un travail a été mené avec les 15 plus grands comptes de la DRAC pour que des objectifs d'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires soient intégrés dans leurs conventions d'objectif et de gestion ce qui conduira à la signature d'une charte.

**Éducation :** les services de l'État se sont mobilisés pour renforcer l'effort éducatif, l'accompagnement et le soutien scolaire en associant les familles. 15 classes accueillant des enfants de moins de 3 ans ont ouvert dans les quartiers prioritaires de Marseille, dès la rentrée de septembre 2014. 250 enfants de moins de 3 ans y sont accueillis. 200 enfants récemment arrivés à Marseille ont été pris en charge par des enseignants spécialisés afin d'acquérir le Français. 10 classes ou ateliers relais (structures de raccrochage pour des collégiens) ont ouvert leurs portes et ont accueilli 550 collégiens en difficulté ou absentéistes. 2 médecins de santé scolaire, 4 assistantes sociales et 4 infirmières ont été affectés en septembre dans les écoles des quartiers. Le Pacte a aussi permis la généralisation du soutien scolaire dans les quartiers en associant les familles : 800 élèves supplémentaires de CP et CE1 vont bénéficier cette année d'un soutien individualisé à l'apprentissage de la lecture. 1 300 familles supplémentaires bénéficient d'un accompagnement au soutien scolaire de leurs enfants sous forme de séances parents/enfant (« Coup de pouce »). Les groupes de paroles pour les parents ont été doublés pour toucher 1 500 familles. 600 collégiens supplémentaires peuvent désormais fréquenter, 2 soirs par semaine, le soutien à la scolarité proposé dans les centres sociaux. Afin de favoriser la mobilité et la mixité sociale, 450 lycéens ont pu bénéficier de modules de la qualification BAFA avec stages en internat en dehors de Marseille. Le 8 juillet 2014, 50 lauréats du brevet des collèges issus des quartiers prioritaires ont effectué un « tour de France républicain » pendant une semaine ; ils ont découvert les hauts lieux de la République, de l'histoire et de la mémoire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

**Sport :** plus de 2 200 jeunes et adultes fréquentent les équipements sportifs ouverts hors temps scolaire de 4 lycées et de 5 collèges ; 80% de ce public n'était pas inscrit dans une pratique sportive. L'animation de ces activités a mobilisé 200 personnes en contrat d'avenir et 47 clubs sportifs du territoire. Par ailleurs, 820 000€ supplémentaires ont été alloués à 160 clubs sportifs de quartier.

**Insertion et accès à l'emploi :** le nombre de chantiers d'insertion a été doublé avec 11 chantiers créés dans les quartiers en 2014 et le recrutement de 110 bénéficiaires. Les agences Pôle emploi ont été renforcées de 34 agents en capacité de suivre 3 500 demandeurs d'emploi supplémentaires. 24 permanences de Pôle emploi ont été mises en place dans les centres sociaux qui ont accueilli 500 demandeurs d'emploi. La file active renforcée du PLIE a permis d'accompagner 280 personnes.

**Pour les actions spécifiques en direction des jeunes :** 6 conseillers supplémentaires ont renforcé la Mission locale de Marseille, 14 nouveaux centres sociaux sont dotés de « relais de proximité » (315 personnes supplémentaires accueillies et orientées en 2014 soit au total 1 483 jeunes) et 6 nouveaux clubs « ambition Pôle emploi » ont été créés permettant d'accompagner 480 jeunes. 26 agents dédiés de la Mission locale ont été recrutés pour le dispositif « Garantie jeunes » (1 700 jeunes sur la communauté urbaine dont 1 200 sur Marseille).

Depuis octobre 2012, 1 700 des 2 300 « Emplois d'avenir » signés à Marseille sont issus des ZUS ainsi que 40% des contrats aidés. 7 800 cartes de transport ont été mises à disposition des publics en parcours d'insertion et 200 permis de conduire supplémentaires sont financés par Pôle Emploi pour les publics des quartiers. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes supplémentaires qui ont pu bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi.



# LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Le Premier ministre a réuni le 29 mai 2015 un comité interministériel sur la nouvelle métropole Aix-Marseille-Provence, auquel ont participé :

- ▶ **M<sup>me</sup> Najat VALLAUD-BELKACEM,**  
ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- ▶ **M. Bernard CAZENEUVE,**  
ministre de l'Intérieur
- ▶ **M. Emmanuel MACRON,**  
ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
- ▶ **M<sup>me</sup> Sylvia PINEL,**  
ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
- ▶ **M<sup>me</sup> Marylise LEBRANCHU,**  
ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique
- ▶ **M. Patrick KANNER,**  
ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- ▶ **M. Alain VIDALIES,**  
secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
- ▶ **M<sup>me</sup> Myriam EL KHOMRI,**  
secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville
- ▶ **M. Thierry BRAILLARD,**  
secrétaire d'État chargé des Sports

Et :

- ▶ **M. Michel CADOT,**  
préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ **M. Laurent NUÑEZ,**  
préfet de police des Bouches-du-Rhône
- ▶ **M. Bernard BEIGNIER,**  
recteur de l'académie d'Aix-Marseille
- ▶ **M. Laurent THERY,**  
préfet délégué chargé du projet de l'agglomération Marseille-Provence
- ▶ **M<sup>me</sup> Marie LAJUS,**  
préfet délégué pour l'égalité des chance





**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT**  
de la nouvelle métropole  
Aix-Marseille-Provence